

AUXERRE

AVALLON

CLAMECY

TONNERRE

Livret d'accueil du patient

**DEVIS
GRATUITS**

Sport

**LIVRAISONS
À DOMICILE**

capvitalsante.com

Santé



Bien-Être



Nutrition

*Matériel
Médical*

Mobilité



Confort



TOUT LE MATÉRIEL MÉDICAL

AP VITAL®
SANTÉ



Vente et Location de Matériel Médical

**Santé • Confort • Bien-Être • Orthopédie • Nutrition • Conseillère en Allaitement
Oxygénothérapie à Domicile • Apnée du Sommeil**

**ZA des Clairions • Avenue de Worms
89000 AUXERRE**

03 86 46 37 56

Fax 03 86 46 39 36

www.capvitalsante.com/auxerre
auxerre@capvitalsante.com

**76, rue René Binet
89100 SENS**

03 86 65 92 42

Fax 03 86 64 94 76

www.capvitalsante.com/sens
sens@capvitalsante.com

BIENVENUE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

BIENVENUE !

Madame, Monsieur,

Vous-même, ou l'un de vos proches, êtes accueillis au sein des Centres hospitaliers d'Auxerre, d'Avallon, de Clamecy et du Tonnerrois pour une prise en charge sanitaire ou médico-sociale.

Les équipes médicales, soignantes et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et mettent à votre disposition toutes leurs compétences, leurs disponibilités et leur dévouement pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Ce guide d'accueil, conçu à votre attention, a pour objet de vous délivrer les informations essentielles au déroulement de votre séjour dans notre groupement hospitalier de territoire (GHT). Outre la présentation générale des établissements de notre groupement, il est destiné à répondre à vos diverses questions matérielles et à faciliter vos démarches.

La qualité de votre prise en charge soignante et de l'accueil sont nos préoccupations constantes. Afin de nous aider à évaluer notre fonctionnement et à mieux cerner vos attentes, nous vous remercions de bien vouloir remplir et nous confier le questionnaire de satisfaction accompagnant ce livret ou de remplir en ligne l'enquête de satisfaction e-satis (lien qui vous sera transmis par mail).

Nos équipes vous remercient de la confiance que vous leur accordez et vous souhaitent un prompt rétablissement et/ou un bon séjour dans nos établissements.

Pascal GOUIN

Le Directeur du Groupement hospitalier UnYon

SOMMAIRE

LA COOPÉRATION TERRITORIALE
NOTRE GROUPEMENT UNYON.....P.5

L'OFFRE DE SOINS DU TERRITOIRE
LES SERVICES D'HOSPITALISATION.....P.6
DES CONSULTATIONS ET DES ACTES EXTERNES SUR TOUT LE TERRITOIRE.....P.12
NOS ÉQUIPES.....P.14
LES PRISES EN CHARGE PARTICULIÈRES.....P.16

VOTRE PRISE EN CHARGE À L'HÔPITAL
VOTRE ADMISSION EN CENTRE HOSPITALIER.....P.19
VOS FRAIS D'HOSPITALISATION ET LEUR PRISE EN CHARGE...P.20
VOTRE SÉJOUR • VOTRE HOSPITALISATION EN CENTRE HOSPITALIER.....P.21
VOTRE SORTIE.....P.25

VOTRE ACCUEIL MÉDICO SOCIAL
L'EHPAD D'AVALLON.....P.26
L'EHPAD DE CLAMECY.....P.28
LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - CH DU TONNERROIS.....P.30

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES ET LÉGALES
LA DOULEUR ET SA PRISE EN CHARGE.....P.33
NOS ENGAGEMENTS : LE RESPECT DE VOS DROITS.....P.34
NOS CHARTES / NOTRE ÉTHIQUE.....P.38
VOS RÉCLAMATIONS.....P.39
LES ÉVALUATIONS.....P.40
LA POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS.....P.41
NOS PARTENAIRES.....P.43

Réalisation, coordination, impression et régie publicitaire : Editions Mallet Conseil - Tél. : 04 78 95 10 11. Crédits Photos : Groupement hospitalier et David Antibi.



LES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE UNYON



CH d'Auxerre
2 boulevard de Verdun
89000 AUXERRE
03 86 48 48 48
direction@ch-auxerre.fr



CH de Clamecy
14 route de Beaugy
58500 CLAMECY
03 86 27 60 00
direction@ch-clamecy.fr



CH d'Avallon
1 rue de l'Hôpital
89200 AVALLON
03 86 34 66 00
direction@ch-avallon.fr



CH du Tonnerrois
Chemin des Jumériaux
89700 TONNERRE
03 86 54 33 00
direction@ch-tonnerre.fr

Centre hospitalier Spécialisé de l'Yonne
4 avenue Pierre Scherrer
89000 AUXERRE
03 86 94 38 00



Ref. : GHT_COM_GUI_V8

n° d'agrément oxygénothérapie : 05P 1902011 • Non certifié AFAQ pour l'oxygénothérapie
www.media-pub.be - 89310 MITRY • CHAUXEYRE1217



AMBULANCES · USL

Auxerre . Appoigny . St Georges/Baulche .
Coulanges la vineuse . St Bris le Vineux . Migennes

TAXIS

Appoigny . Vincelles . Briennon . Venoy . St Bris le
Vineux . Coulanges la Vineuse



Toutes Distances
24h/24 . 7j/7

03 86 51 48 48
www.ambulances-auxerroises.com



LA COOPÉRATION TERRITORIALE

NOTRE GROUPEMENT « UNYON »

Parce qu'ils ont compris depuis longtemps que l'union fait la force et que notre rapprochement est dans l'intérêt du patient, les Centres hospitaliers d'Auxerre, d'Avallon, de Clamecy et du Tonnerrois cultivent et entretiennent depuis plusieurs années la coopération au service de parcours patients plus fluides et mieux organisés entre nos établissements.

Au gré des lois de santé et des évolutions réglementaires, cette coopération a changé plusieurs fois de nom et de contour : elle prenait la forme en 2008 d'un Groupement de coopération sanitaire (GCS) puis d'une Communauté hospitalière de territoire (CHT) en 2013 avant de prendre la forme d'un Groupement hospitalier de territoire (GHT) en 2016.

Derrière les changements de noms et de périmètre, nous cultivons toujours la même ambition, socle de notre coopération : celle d'apporter à nos patients une prise en charge de qualité, sécurisée, équitable, avec un niveau de proximité et de recours. Pour cela, nos équipes médicales et soignantes coopèrent et se structurent sur le territoire en filières de prise en charge et en parcours de soins gradués et sécurisés autour d'un projet médical partagé.

L'union fait la force et c'est l'une de nos richesses dans cet environnement mouvant avec les difficultés que nous traversons notamment en matière de recrutement médical, une priorité pour nous au quotidien. Nous mettons tout en œuvre pour consolider nos équipes et vous offrir un accès égal à des soins de qualité. Pour ce faire, nous portons en lien avec nos partenaires un plan en faveur de l'attractivité médicale.

A l'occasion de la mise en place du Groupement hospitalier de territoire (GHT), nous avons choisi de retravailler notre identité graphique et notre nom pour mieux coller à nos valeurs et à notre positionnement : celui de garantir une offre de proximité et un égal accès aux soins avec des niveaux de recours comportant expertises et plateaux techniques complets.

Nos valeurs sont celles de l'entraide, de la solidarité et du partage. Le choix du nom « UnYon » fait bien référence à « l'union » de nos établissements mais également à l'Yonne en

tant que rivière, trait d'union entre les établissements du département de l'Yonne et les établissements du Haut Nivernais. Nous avons souhaité un logo limité à deux couleurs, sobres, apaisantes, rassurantes soulignant le cadre naturel de notre territoire et notre identité.

L'union fait la force et face aux défis démographiques, notre groupement porte une vision ouverte, fédératrice et évolutive. Cette évolution s'est récemment traduite par l'adhésion du Centre hospitalier spécialisé de l'Yonne à notre groupement permettant de fluidifier les parcours entre les différentes prises en charge.

Les établissements de santé et d'hébergement constituent une offre de services indispensable pour le bon accueil des populations. Ils participent par leur présence et par leur niveau de service de la qualité de vie d'une ville. Nos élus sont donc très impliqués dans nos projets, dans nos dynamiques mais également dans nos actions pour faire face aux changements et éventuelles difficultés. Nos élus président notamment nos conseils de surveillance et d'administration :

- M. Guy FERREZ pour le CH d'Auxerre
- M. Jean-Yves CAULLET pour le CH d'Avallon
- Mme Claudine BOISORIEUX pour le CH Clamecy
- Mme Dominique AGUILAR pour le CH du Tonnerrois
- M. Patrick GENDRAUD pour le CHS de l'Yonne

Nous avons à cœur que nos établissements soient un lieu ouvert et participatif qui s'enrichit de toutes les bonnes volontés et de toutes les bonnes idées pour apporter une satisfaction constante. Les usagers et leurs représentants y tiennent une place importante quels que soient les changements de noms et de périmètre de nos structures.

Nous sommes à votre disposition pour vos questions et suggestions et comptons sur vos retours dans une démarche d'amélioration continue et constante.

Pour en savoir davantage sur nos instances de décisions et de gouvernance, vous pourrez consulter les pages de notre nouveau site internet (www.ght-unyon.fr).



Septembre 2018

Notre nouveau site internet vous attend :

WWW.GHT-UNYON.FR

Vous y retrouverez des informations pratiques, toute notre offre de soins et des actualités.

LES SERVICES

D'HOSPITALISATION

CENTRE HOSPITALIER D'AUXERRE

● PÔLE CŒUR-POUMON / Chef de pôle : Dr François JOURDA - Cadre de pôle : Karine TRICOT

CARDIOLOGIE - UNITE DE SOINS INTENSIFS DE CARDIOLOGIE

Secrétariat : 03 86 48 46 60 - Cardiologie : 24 lits / USIC : 8 lits
Dr François Xavier SOTO (Chef de service) - Dr Max CARRE
Dr Samuel GOUSSOT - Dr Kamel HADJ HAMOU - Dr Vincent HUMEAU - Dr François JOURDA - Dr Malek MOALLA
Dr Stéphane MOUROT - Dr Olivier RESSENCOURT - Dr Frédéric SCHAAD - Cadres : Agnès JOANNIS (Cardiologie) - Aurélie MONDON (USIC)

PNEUMOLOGIE

Secrétariat : 03 86 48 46 56
Pneumologie : 24 lits / Unité du sommeil : 4 lits
Dr Hubert BARBIEUX - Dr Nizar BENAMOR - Dr Jean Christophe GARNIER - Dr Fabienne TORDJMAN - Cadre : Séverine LAGUET

● PÔLE CANCÉROLOGIE / Chef de pôle : Dr Anne Laure VILLING - Cadre de pôle : Sylviane MATHIOT

HÉPATO-GASTROENTÉROLOGIE

Secrétariat : 03 86 48 46 52 - 9 lits
Dr Naïma BERDJANI - Dr Bruno CHAMPIGNEULLE - Dr Omar KECHEN - Cadre : Martine BLIN

HOPITAL DE JOUR

Secrétariat : 03 86 48 47 65 - 15 places
Dr Anne Laure VILLING (Chef de service) - Dr Adina MARTI
Dr Jean Marc OLIVIER - Cadre : Martine BLIN - Emmanuelle BENSAAOUD (IDE coordinatrice Hôpital de jour)

ONCOLOGIE ET HOSPITALISATION DE SEMAINE

Secrétariat : 03 86 48 47 65
Oncologie : 15 lits / Hôpital de semaine : 9 lits
Dr Anne Laure VILLING (Chef de service) - Dr Adina MARTI
Dr Jean Marc OLIVIER - Cadre : Pascale BARBERIS - Gaëlle TAQUE (IDE coordinatrice HDS)

SOINS PALLIATIFS ET ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS

Secrétariat : 03 86 48 46 75
Dr Pierre RODRIGUEZ - Dr M. Elisabeth VALLE DAUVISSAT
Cadre : Corinne RICHOUX MERCIER

● PÔLE MÉDECINE INTERNE, POLYVALENTE, NÉPHRO-HÉMODIALYSE / Chef de pôle : Dr Benoît JONON - Cadre de pôle : Brigitte ADAM

DIABÉTOLOGIE - ENDOCRINOLOGIE - MÉDECINE INTERNE ET VASCULAIRE

Secrétariat : 03 86 48 46 50 - 24 lits
Dr Jean Paul HERRY (Chef de service) - Dr Mohammed CHENNOUFI - Dr Mohammed ELASSY - Dr Thierry GABREAU
Dr Jean Baptiste PICQUE - Dr Arnaud SALMON ROUSSEAU (Infectiologue) - Cadre : Géraldine CHIROL

MÉDECINE GÉNÉRALE ET RHUMATOLOGIE

Secrétariat : 03.86.48.48.54 - 26 lits
Dr Samir KENNOUCHE (Chef de service) - Dr Christophe BILLY
Dr Samia FERKIOUI - Dr Jean Michel GATTI - Dr Thierry HOULLA
Dr Laëtitia OLIVESI - Dr Sihem TOUATI - Cadre : Fanny BARTHELEMY

SERVICE MÉDICAL D'ACCUEIL

Secrétariat : 03 86 48 48 44 - 14 lits
Dr Céline SCHALLER (Chef de service) - Dr Valérie COGNET
Dr Emmanuel FUENTES - Cadre : Isabelle DIDIER

NÉPHROLOGIE - HÉMODIALYSE

Secrétariat : 03 86 48 47 16 - Néphro : 8 lits / Hémato : 12 postes
Dr Benoît JONON (Chef de service) - Dr Soraya AGHA MIR - Dr Rachid BOUROUMA - Dr Nisrine EL BOUMAOUI - Cadre : Marie Laurence NIEL

SANTÉ PUBLIQUE

Secrétariat : 03.86.48.48.62
Dr Elisabeth POULAT (Médecin coordinateur) - Dr Hugues BARTHELEMY - Dr Daniel PHILIPPE - Cadre : Valérie VICQUELIN

● PÔLE PRESTATAIRE / Chef de pôle : Dr Isabelle LABOURDETTE - Cadre de pôle : Olivier BRENOT

LABORATOIRE

Dr Isabelle LABOURDETTE (Chef de service) - Dr Mélanie CALLANQUIN
Dr Ibrahim GORCII - Dr Stéphanie HONORE - Dr Nayla NASSAR
Cadre : Cécile HARATYK

PHARMACIE

Dr Wilfried MABOUNDOU (Chef de service) - Dr Sophie CALVEZ
Dr Frédéric MARTIN - Dr Hermine MEDJOUDOU - Dr Laure THOMAS - Dr Norbert VERMERIE - Cadre : Sylvie MARAULT

IMAGERIE

Dr Maher YATIM (Chef de service) - Dr Mustapha ABDALLAH
Dr Abdelkader DJEEMA - Dr Dominique DUTILLEUL - Cadres : Jean Marc LEBRET (Scanner et radio) - François TURCIN (IRM)

DIÉTÉTIQUE

Cadre : Martine HABERT

KINÉSITHÉRAPIE / PLATEAU TECHNIQUE DE RÉÉDUCATION

Cadre : Renaud DUDOUET

BLOC OPÉATOIRE

Dr Rachid EL HASSANI (Président du Conseil de bloc)
Cadre : Arnaud GUIDEZ

RADIOPROTECTION

Stéphane MIENEZ

BRANCARDAGE - SERVICE MORTUAIRE

Cadre : Geoffroy CHARNASSE

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE D'HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

Dr Marie CALLANQUIN - Estelle ZLOBINSKI (IDE hygiéniste)

UNITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE

Dr Anne Laure VILLING - Dr François JOURDA - Emmanuelle MOUGENOT - Asma GUIATNI - Cassandra POREBSKI

● PÔLE MÈRE-ENFANT / Chef de pôle : Dr Patrick DELLINGER - Cadre de pôle : Brigitte ADAM

GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

Secrétariat : 03 86 48 47 62 ou 03 86 48 46 00
UGR : 12 lits / Suite de naissance : 33 lits / Gynéco : 20 lits
Dr Patrick DELLINGER (Chef de service) - Dr Cyrille BERNARD
Dr Sébastien GOUY - Dr Théophile HOYEK - Dr William MUTAMBA
Dr Adélaïde JARNIAT - Dr Habib AMAMA (Pédiatre) - Sages femmes coordinatrices : Catherine NICOLLE - Patricia MORTREUX
Carline POUPART - Cadre : Sylvie MAESTRO

PÉDIATRIE - NÉONATOLOGIE - URGENCES PÉDIATRIQUES - HDJ PÉDIATRIQUE

Secrétariat : 03 86 48 46 57 - Pédiatrie : 18 lits / Néonatalogie : 12 lits
Dr Bertrand SOTO (Chef de service) - Dr Mamy CISSE - Dr Fares EL KHABBAZ - Dr Gaspard HARERIMANA - Dr Mathieu HAUSNER
Dr Caroline TOMA - Pédo-psychiatres : Dr Reine BOUCHE
Dr Habib BOURAS - Dr Claire LAPIERRE - Cadres : Virginie COOL
Frédérique TOUSSAINT

● PÔLE CHIRURGIE / Chef de pôle : Dr Azzedine FILALI - Cadre de pôle : Sylviane MATHIOT

CHIRURGIE ORTHOPÉTIQUE ET TRAUMATOLOGIE

Secrétariat : 03 86 48 46 60 - 2 unités de 19 lits chacune
Dr Yendoubane NANDIEGOU (Chef de service) - Dr Serban BESOIU - Dr Henri IPOUMB - Dr Moheddin JAMOUS - Pr Alain MASQUELET - Dr Anthony VIDON BUTHION - Cadre : Chadia BARCELO

CHIRURGIE GÉNÉRALE, DIGESTIVE ET VASCULAIRE

Cabinet dentaire - ORL - Ophtalmo
Secrétariat : 03 86 48 46 59 - 2 unités de 18 et 16 lits
Dr Serge VAN WYMEERSCH (Chef de service) - Dr Chakib BENABDELLAH - Dr Mohand BESSAOUD - Dr Caroline BOURGEOT - Dr Dominique DELHAYE - Dr Joaquin DOMINGUEZ

Dr Rachid EL HASSANI - Dr M. Azzedine FILALI - Dr Noémie JAILLANT - Dr Barbara LEHRE PINTO - Dr Frédéric POTIRON
Dr Alexis SAADOUN - Pr Eric STEINMETZ
Cadres : Solange VEE - Virginie DEBREUVE (IDE Coordinatrice)

UROLOGIE

Secrétariat : 03 86 48 46 67 - 12 lits
Dr Bernard MAKHOUL (Chef de service) - Dr Atef BAHLOUL
Cadre : Marielle CORNILLAT AUCLAIR

UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

Secrétariat : 03 86 48 48 44 - 14 lits
Cadre : Véronique DUMARCEL

● PÔLE URGENCES - ANESTHÉSIE - RÉANIMATION / Chef de pôle : Dr Daniel ROYER - Cadre de pôle : Karine TRICOT

RÉANIMATION - UNITÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE

Secrétariat : 03 86 48 46 58 - Réa : 10 lits / USC : 4 lits
Dr Daniel ROYER (Chef de service) - Dr Cyrille EDE - Dr Olivia GUIDO - Dr René Gilles PATRIGEON - Dr Anke ZUR NIEDEN
Cadres : Karine ZORCIE - Karine VIE (IDE coordinatrice)

SAU - SAMU 89 - C15 - SMUR (URGENCES)

Secrétariat : 03 86 94 54 04 - 11 lits portes
Dr Mohammed DYANI (Chef de service) - Dr Faten BOUAZIZ
Dr Mustapha DEROUICH - Dr Abdelkader DJEMAA - Dr Souassem GAMMAS - Dr Abdeslam HAFID - Dr Abbas HAMMOUD
Dr Antoine KAAFARANI - Dr Nicolas MANSOUR - Dr Hélène MAZET
BERKROUBER - Dr Pierre MIRAT - Dr Zakaria NAFLI
Dr Saïd OTMANE - Dr Marion PELLETIER - Dr Tarik REBBA
Dr Olivier REMISE - Dr Abdelhafif SAYAH - Dr Ayoub TOUIHAR

Cadres : Marie Laurence HOYEK - Virginie ALLAIN - Laëtitia GALLET (IDE Référente)
Permanencier référent : Louissette GERBIER - Ambulancier référent : Laurent PRIVE

ANESTHÉSIE

Dr Sophie PERRIER (Chef de service) - Dr Doina ASTILEANU
Dr Chantal BROUWERS MILLER - Dr Viorica BUCUR - Dr Abdelhay MOUDDEN - Dr Antonela TEULEA - Dr Téodora TUCHIYAN
Dr Elisabeth VALLE DAUVISSAT - Cadre : Arnaud GUIDEZ

COORDINATION HOSPITALIÈRE PRÉLÈVEMENTS D'ORGANES ET DE TISSUS

Ligne directe : 03.86.48.48.45
Dr Véronique SERRE - IDE : Sandrine ARGELES - Adeline PATE
Azzeline VANNIER

● PÔLE GÉRIATRIE / Chef de pôle : Dr Sarah LELARGE - Cadre de pôle : Olivier BRENOT

MÉDECINE GÉRIATRIQUE AIGÛE ET ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE

Secrétariat : 03 86 48 47 46 - 28 lits
Dr Sarah LELARGE (Chef de service) - Dr Sybille HANS BERNAUD
Dr Nathalie LOI - Cadre : Catherine MICHOT

SOINS DE SUITE ET RÉADAPTATION

Secrétariat : 03 86 48 46 69
Dr Sarah LELARGE (Chef de service) - Dr Véronique NWAFO
KAMGA - Dr Catherine RIVES
Cadres : Corinne RICHOUX MERCIER (USSR 1) - Nathalie GODIN (USSR 2) - Fabienne PECNARD (USSR 3)

UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE

29 places
Dr Sarah LELARGE (Chef de service) - Dr Jean Marc OLIVIER
Cadre : Nathalie BERTRAND

L'UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE D'AUXERRE

Située au niveau 0 du Centre hospitalier d'Auxerre, l'Unité de Soins Longue Durée peut accueillir 29 résidents. Cette unité permet d'accueillir des personnes présentant des pathologies chroniques ou multiples pouvant entraîner une perte d'autonomie. Pour tout renseignement, s'adresser à : Madame Nathalie BERTRAND - Cadre de santé : 03.86.48.48.70 - nbertrand@ch-auxerre.fr

LES SERVICES D'HOSPITALISATION

CENTRE HOSPITALIER D'AVALLON

● PÔLE MÉDECINES • URGENCES • IMAGERIE

Chef de pôle : Dr Jean-François RAMON
Cadre de pôle : Florence CHONION

URGENCES / SMUR / USC / UHCD

Secrétariat : 03 86 34 66 19
4 lits d'USC et 2 lits d'UHCD
Urgentistes : Dr Haidar HAIDAR (Chef de service) - Dr Ramdane AOUNI - Dr Samuel BABONI - Dr Youcef HOUCHEAT
Dr Mohammed MOUSSI - Dr Alexandre MUSSET
Cadre de santé : Florence CHONION

RADIOLOGIE

Secrétariat : 03 86 34 66 19
Radiologue : Dr Jean-Claude ANDRÉ (Chef de service)

SCANNER (GIE public/privé) Secrétariat : 03 86 34 69 00

PHARMACIE

03 86 64 66 36
Pharmacien : Dr Christine MONTES (Chef de service)

CONSULTATIONS EXTERNES - SOINS INFIRMIERS

Secrétariat : 03 86 34 67 37

MÉDECINE 1 : RHUMATOLOGIE – GASTRO-ENTÉROLOGIE - GÉRIATRIE

Secrétariat : 03 86 34 67 94
28 lits d'hospitalisation
Rhumatologue : Dr Jean-François RAMON (Chef de service)
Gérialtre : Dr Laye TRAORE
Gastro-entérologue : Dr Laurent GROZEL
Cadre de santé : Myriam GILLET-ACCART

MÉDECINE 2 : PNEUMOLOGIE – CARDIOLOGIE

Secrétariat : 03 86 34 67 60
19 lits d'hospitalisation
Pneumologue : Dr Brahim BOUKHELOUA (Chef de service)
Cardiologues : Dr Didier DEJEAN - Dr Claire GEOFFROY
Cadre de santé : Myriam GILLET-ACCART

● PÔLE GÉRIATRIE

Chef de pôle : Dr Alfred NABALMA
Cadre de pôle : Carole GRIMMER

SOINS PALLIATIFS (LISP)

Secrétariat : 03 86 34 67 45
4 lits d'hospitalisation

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (SSR)

Secrétariat : 03 86 34 67 45
30 lits d'hospitalisation

EVC/EPR (Etat Végétatif Chronique / Etat Pauci-Relationnel)

Secrétariat : 03 86 34 67 45
10 lits d'hospitalisation

Gérialtres : Dr Alfred NABALMA (Chef de service)

Dr Dominique MENGUE
Cadre de santé : Isabelle MARIANI

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Secrétariat : 03 86 34 65 00
38 places
Infirmière coordinatrice : Véronique SEGAUD

EHPAD

03 86 34 70 00
Dr Alfred NABALMA (Chef de service)
Dr Mouloud OUAMRI (Médecin coordonnateur)

LES MARGUERITES - LES ORCHIDÉES

91 lits - Cadre de santé : Caroline DALLE NOGARE

LES GENÈTS

03 86 34 70 22 - Accueil de jour pour patients atteints de la maladie d'Alzheimer • 10 places

LES PRIMEVÈRES - SMTI • 30 lits

LES JONQUILLES - USA • 20 lits

LA ROSERAIE - MR • 19 lits

Cadre de santé : Carole GRIMMER

Pour plus d'informations sur nos EHPAD, reportez-vous aux pages 26 - 27

LES SERVICES D'HOSPITALISATION

CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY

● PÔLE ACTIVITÉS MÉDICALES & MÉDICO-SOCIALES

Chef de pôle : Dr Dominique LENOIR
Cadre de pôle : Pascal MANIN

MÉDECINE

Secrétariat : 03 86 27 60 71
Salle de soins : 03 86 27 60 74
36 lits d'hospitalisation
Équipe médicale :
Dr Célestin BAWENA (Chef de service)
Dr Abdallah CHERKAOUI
Cadre de santé : Véronique DEJUCQ

UNITÉ DE SOINS CONTINUS

Secrétariat : 03 86 27 60 53
Salle de soins : 03 86 27 64 84
4 lits d'hospitalisation
Chef de service : Dr Mohammed MIRABET
Cadre de santé : Véronique DEJUCQ

URGENCES - SMUR - UNITÉ D'HOSPITALISATION DE COURTE DURÉE

Secrétariat : 03 86 27 60 53
Accueil : 03 86 27 60 51
2 lits d'hospitalisation de courte durée
Chef de service : Dr Mohammed MIRABET
Cadre de santé : Véronique DEJUCQ

CONSULTATIONS EXTERNES

Secrétariat : 03 86 27 60 27
FF Cadre de santé : Sylvie BERNARD

CONSULTATIONS GÉRIATRIQUES

Secrétariat : 03 86 27 60 14
Médecin : Dr OUAMRI

IMAGERIE

Secrétariat : 03 86 27 60 27
Radiologie - Échographie - Mammographie - Scanner
Cadre de pôle : Pascal MANIN
Référente : Pierrette CELIS

DIÉTÉTIQUE

03 86 27 60 33
Diététicienne : Christelle BLANDINEAU

CENTRE PÉRINATAL DE PROXIMITÉ

Secrétariat : 03 86 27 60 81
Chef de service : Dr Sylvie BILLIARD

PHARMACIE

Secrétariat : 03 86 27 61 35
Chef de service : Dr Dominique LENOIR

EHPAD

Secrétariat : 03 86 27 60 04
Médecin coordonnateur : Dr Catherine MACE DURETTE
Cadre de santé : Martine RAISON
Gestionnaire administrative : Laura ALVAREZ

Site François BOUDARD - 58 lits

Unité Alzheimer - 16 lits

Accueil de Jour Alzheimer - 6 places

Site Jeanne SIMPOL - 67 lits

Pour plus d'informations sur nos EHPAD, reportez-vous aux pages 28 - 29

Perruquance® Féminin - Masculin

PERRUQUES
Turbans - Foulards - Bonnets
Compléments capillaires - Volumateurs

aidéo
Agrée Sécurité Sociale

Accueil et conseils personnalisés
Déplacements à domicile et dans les hôpitaux
Cabine individuelle
Facilités de règlements
Rendez-vous conseillé

COIFFURE
+ de 20 ans de compétences professionnelles

Espace commercial E.Leclerc - MIGENNES
03 86 92 64 06 - www.perruque-auxerre.com

Ne pas jeter sur la voie publique

GLS
PVC/BOIS

MENUISERIE • ISOLATION
FENETRES • VOIETS
FERMETURES

GUILLEMOT
MENUISERIE & AGENCEMENT
Thierry GUILLEMOT, Menuisier

Siège social
2 rue de Bourgogne
89250 CHEMILLY-SUR-YONNE
Tél. : 03 86 40 11 04
Fax : 03 86 40 11 20
Email : gma9@orange.fr

LE MUSÉE DE CLAMECY

Installé dans l'hôtel de Bellegarde qui a longtemps été l'hôpital de la ville, ce musée présente des expositions temporaires et conserve des collections très riches. Les salles d'archéologie renferment des vestiges gallo-romains et mérovingiens provenant de sites régionaux. La visite se poursuit avec les Beaux-Arts, un ensemble unique en France d'affiches de Charles Loupot, des faïences anciennes de Nevers et Clamecy et des souvenirs du prix Nobel de littérature, Romain Rolland. Dans une dernière salle est retracée l'activité des floteurs de Clamecy, qui approvisionnaient pendant des siècles Paris en bois de chauffage.

MUSÉE DE CLAMECY
Avenue de la République - 58500 CLAMECY - Tél. : 03 86 27 17 99
10h - 12h / 14h - 18h - Fermé dimanche matin et mardi.
Fermé aussi lundi du 1^{er} octobre au 30 avril.
Fermé du 15 novembre au 15 mars.



7j/7

Un retour à domicile en toute sérénité !

Adhap services
l'aide à domicile

Adhap Services vous accompagne !

- Travaux ménagers, courses
- Aide à l'hygiène
- Aide au repas
- Garde, compagnie
- Transport, accompagnement
- Aide administrative
- Services spécifiques (maladie d'Alzheimer, Parkinson...)

Tél : 03 86 33 33 35
61, rue Joubert 89000 AUXERRE

LES SERVICES D'HOSPITALISATION

CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS

● PÔLE HOSPITALISATION

Chef de pôle : Dr Mohamed MAHNI
Cadre de pôle : Pascale MAGONI

MÉDECINE POLYVALENTE - GÉRIATRIE

Secrétariat : 03 86 54 34 52
44 lits d'hospitalisation et 5 lits d'hospitalisation de jour gériatrique

Équipe médicale :

Dr Meda Maria DEICA - Dr Jacques DOUCET (Cardiologue)
Dr Fouzia ETTAHHRI - Dr Mohamed MAHNI - Dr Atef YAHI
Cadre de santé : Pascale MAGONI

ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS

03 86 54 33 00 Poste 9537 - 4 lits

SSR ORTHOPÉDIQUE ET NEUROLOGIQUE

SSR GÉRIATRIQUE

Secrétariat : 03 86 54 33 36

55 lits d'hospitalisation et 10 lits d'hospitalisation de jour
Dr Liviu Ion MUJA (Médecin Physique et Réadaptation - Chef de service) - Dr Marcela SABAU - Dr Hélène VAN DER HEIJDEN

Cadre de santé : Céline VERNEVAUT

URGENCES - SMUR - USC - UHCD

Secrétariat : 03 86 54 35 50

4 lits USC - 2 lits UHCD

Dr Salem AIT HAMOUDA (Chef de service)
Dr Fayçal BELLIA - Dr Abdeslam BENCHOUIEB - Dr Joseph FADIER - Dr Abderrhamane KOUACHE - Dr Ali MEZZAI

Cadre de santé : Yamna GLIBI

CONSULTATIONS EXTERNES

Secrétariat prise de rendez-vous : 03 86 54 35 00

IMAGERIE MÉDICALE

RADIOLOGIE - ÉCHOGRAPHIE - MAMMOGRAPHIE PANORAMIQUE DENTAIRE - SCANNER

Secrétariat prise de rendez-vous : 03 86 54 35 00

Dr Richard THYPHONNET

Cadre de santé : Michel JUBLOT

PHARMACIE

Dr Yves LESEUR - Chef de service

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

Dr Ludivine LORANT - Biologiste

Cadre de santé : Michel JUBLOT

● SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Secrétariat : 03 86 54 34 50

Médecins coordonnateurs : Dr Mongi LABIDI - Dr Georges BOUZIDI

Responsable administrative : Michèle JACQUINET

Cadre coordonnateur : Sylvie CHAPOTOT

EHPAD

RÉSIDENCE DES FONTENILLES : 27 lits

RÉSIDENCE JACQUES SUISSE : 113 lits

Cadre de santé : Sébastien VOURIOT

RÉSIDENCE JEAN-LOUIS BOUCHEZ : 76 lits

ACCUEIL DE JOUR « LES PAILLONS BLEUS » : 9 places

Cadre de santé : Elise HOERTH

FOYER DE VIE

57 places dont 7 places de Foyer Accueil Médicalisé
Responsable : Johanna VINCENT ROSI

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

76 places

IDE Coordinatrice : Nathalie MURAWA

Pour plus d'informations sur notre Secteur médico-social, reportez-vous aux pages 30-31

DES CONSULTATIONS ET DES ACTES EXTERNES SUR TOUT LE TERRITOIRE

En dehors de votre hospitalisation, vous pouvez consulter nos spécialistes dans les établissements ci-après :

	AUXERRE	AVALLON	CLAMECY	TONNERROIS
Addictologie / Tabacologie	03 86 48 48 62	03 86 34 67 37		06 71 27 16 38
Allergies respiratoires et alimentaires	03 86 48 46 56			
Anesthésiologie / Unité de Chirurgie Ambulatoire	03 86 48 45 37			
Cardiologie et explorations fonctionnelles cardiologiques	03 86 48 47 64 03 86 48 65 91	03 86 34 67 60	03 86 32 18 11	03 86 55 17 32
CeGIDD	03 86 34 67 37	03 86 34 67 37		
Chirurgie générale et digestive	03 86 48 46 59	03 86 34 67 37	03 86 27 60 27	03 86 54 35 00
Chirurgie maxillo-faciale	03 86 48 46 59			
Dépistage des IST (CIDDIST)	03 86 48 48 62			
Dermatologie	03 86 48 47 64 03 86 48 65 91			
Diabétologie - Endocrinologie	03 86 48 46 50		03 86 27 60 27	
Diététique	03 86 48 48 48 poste 76813		03 86 27 60 33	03 86 54 35 00
Douleur chronique	03 86 48 48 48 poste 75618			
Endoscopies digestives	03 86 48 65 63	03 86 34 67 37		
Échographies maternité	03 86 48 49 78	03 86 34 66 29	03 86 27 60 84	03 86 54 35 00
Fibroscopies bronchiques	03 86 48 46 56	03 86 34 67 37		
Gériatrie			03 86 27 60 14	
Neuropsychologue	03 86 48 47 46	03 86 34 67 45		03 86 54 35 00
Gérontologie	03 86 48 47 46		03 86 27 60 14	
Gynécologie - Obstétrique	03 86 48 46 00 03 86 48 47 62	Centre Périnatal de Proximité 03 86 34 66 29	Centre Périnatal de Proximité 03 86 27 60 84	Centre Périnatal de Proximité 03 86 54 35 00
Hépatogastroentérologie	03 86 48 46 52	03 86 34 67 37		
Imagerie				
IRM	*03 86 48 48 98			
Radiologie	*03 86 48 46 71	03 89 34 66 19	03 86 27 60 27	03 86 54 35 00
Scanner	*03 86 48 47 12	03 86 34 69 00 (GIE)	03 86 27 60 27	03 86 54 35 00
Laboratoire de biologie médicale (biochimie, hématologie, microbiologie, immunologie-sérologie, hémostase)	03 86 48 46 70			03 86 54 35 00
Mammographies	03 86 48 65 95		03 86 27 60 27	03 86 54 35 00

* ATTENTION : POUR L'IMAGERIE DU CH AUXERRE : il faudra obligatoirement fournir l'ordonnance pour obtenir votre RDV. Vous pouvez contacter le secrétariat concerné pour connaître la marche à suivre (courrier-fax-mail-ou sur place).

	AUXERRE	AVALLON	CLAMECY	TONNERROIS
Médecine interne	03 86 48 48 54		03 86 27 60 27	
Médecine physique et appareillage				03 86 54 33 36
Médecine vasculaire et Explorations fonctionnelles vasculaires (éco-doppler)	03 86 48 46 50			
Néphrologie - Hémodialyse	03 86 48 47 16	03 86 34 67 37	03 86 27 60 27	03 86 54 35 00
Neurochirurgie	03 86 48 47 64 03 86 48 65 91			
Neurologie - EEG	03 86 48 47 64 03 86 48 65 91	03 86 34 67 37		
Oncologie médicale	03 86 48 47 13	03 86 34 67 60		03 80 73 77 33
Ophthalmologie		03 86 34 67 37		03 86 54 35 00
ORL	03 86 48 45 37			03 86 54 35 00
Orthopédie/Traumatologie	03 86 48 46 60	03 86 34 67 37	03 86 27 60 27	03 86 54 35 00
Pédiatrie	03 86 48 46 57			
Pharmacie : rétrocession de médicaments	03 86 48 48 85	03 86 34 66 36	03 86 27 61 35	03 86 54 33 38
Pneumologie et explorations fonctionnelles respiratoires	03 86 48 46 56 03 86 48 46 54	03 86 34 67 37	03 86 48 46 56	03 86 54 35 00
Prélèvements sanguins	03 86 48 47 64 03 86 48 65 91	03 86 34 67 89		03 86 54 35 00
Rééducation périnéale		03 86 34 66 29		
Rhumatologie	03 86 48 46 52	03 86 34 67 37		03 86 54 35 00
Réseau Icaunais Action Diabète	03 86 48 48 67			
Troubles du Sommeil	03 86 48 46 53			03 86 54 35 00
Urologie et explorations fonctionnelles urologiques	03 86 48 46 67		03 86 27 60 27	
Vaccinations (hors vaccinations internationales)	03 86 48 48 62			

Centre de Radiothérapie
03 86 18 02 30

Médecine nucléaire - CMNP
03 86 98 25 10

ATTENTION - SMS FRAUDULEUX :

Nos établissements ne disposent pas pour l'instant de solution de prise de rendez-vous en ligne et de rappel de rendez-vous par mail ou par SMS. La prise de rendez-vous s'effectue uniquement par téléphone ou sur place auprès des secrétariats médicaux. Aucune confirmation ne vous est demandée, ni par SMS, ni par mail, ni en rappelant nos établissements. Devant la recrudescence des actes frauduleux, nous vous remercions pour votre vigilance.



NOS ÉQUIPES

L'identification de nos équipes est un engagement prioritaire pour nous à votre égard. Les noms, prénoms et fonctions de vos interlocuteurs figurent sur le revers de la poche poitrine de leur blouse ou sur leur badge. Nos professionnels de santé sont invités à se présenter et à faire preuve de courtoisie et de bienveillance à votre égard. Ils ont également droit au respect et à la courtoisie dans l'exercice de leur fonction. Toute agression verbale ou physique à l'égard des personnels hospitaliers est pénalement répressible. Tout agresseur encourt une peine d'emprisonnement et jusqu'à 30.000 € d'amende.

Voici la présentation succincte des métiers que vous pourriez rencontrer au cours de votre séjour (liste non exhaustive...) :

● **AGENT D'ACCUEIL** : Il/Elle est en charge de l'accueil des patients, du public (Ambulancier, famille...) et a un rôle de conseil. Il/Elle constitue et gère le dossier administratif des patients consultants et hospitalisés de leur entrée à leur sortie. Il/Elle coordonne également les informations médico-administratives du patient. Il/Elle peut être amené à réaliser des encaissements en régie, à participer à la facturation et aux suivis des contentieux. Il/Elle assure également le contrôle et la restitution des dépôts des patients hospitalisés.

● **AGENT DE SERVICE HOSPITALIER (ASH)** : Il/Elle assure l'entretien de votre chambre et participe à la distribution des repas.

● **AIDE-SOIGNANT(E) (AS) - OU AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (AMP) - OU AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (AP) (pour les services de pédiatrie)** : Il/Elle vous accueille et contribue à votre prise en charge globale en vous dispensant des soins d'hygiène et de confort. Il/Elle identifie vos besoins fondamentaux, est à votre écoute pour apprécier votre état de santé afin de restaurer votre autonomie. Il/Elle vous aide dans le choix et la prise de vos repas. En collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier(ère), il/elle assure vos soins et l'éducation à votre santé.

● **ANIMATEUR** : Pour les enfants : Il/Elle met en place et applique des activités récréatives auprès d'enfants et/ou d'adolescents.

Pour les adultes et/ou personnes âgées : Il/Elle encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des patients par des techniques variées (expression corporelle, atelier d'écriture, multimédias, activités artistiques et culturelles ...).



● **ASSISTANTES SOCIALES** : Le service social intervient à la demande d'un service, d'un patient ou d'un proche pour les situations suivantes :

- accès aux soins et à la santé,
- accompagnement dans l'élaboration d'un projet de sortie (retour à domicile avec dispositifs d'aides, institution...),
- accès aux droits sociaux et demandes d'aides financières liées à la santé.

ASSISTANTES SOCIALES

CH AUXERRE

Accueil sur rendez-vous de 9h à 16h
Du Lundi au Vendredi - Tél. : 03 86 48 48 05

ASSISTANTES SOCIALES

CH AVALLON

Accueil sur rendez-vous de 9h à 17h
Du Lundi au Vendredi - Tél. : 03 86 34 66 44
Port. : 03 86 34 66 34

ASSISTANTES SOCIALES

CH CLAMECY

Accueil sur RDV tous les jeudis de 9h à 16h30
Tél. : 03 86 27 60 73

ASSISTANTES SOCIALES

CH TONNERROIS

Accueil sur rendez-vous de 9h à 17h
Du Lundi au Vendredi - Tél. : 03 86 54 35 22
Port. : 06 85 34 15 51

● **ASSISTANT MÉDICO-ADMINISTRATIF (AMA)** :

Il/Elle assiste l'équipe médicale dans la tenue de votre dossier, la mise en forme des documents et la gestion des rendez-vous de consultation et d'hospitalisation. Il/Elle gère, en relation avec l'équipe médicale, la direction de l'établissement et le département de l'information médicale, les droits d'accès aux informations contenues dans votre dossier patient. Il/Elle est votre interlocuteur direct pour toutes les demandes de délivrance des certificats médicaux qui vous sont nécessaires.

● **BRANCARDIER** : Il/Elle transporte et accompagne les patients dans le respect des règles de prise en charge et de sécurité.

● **CADRE PARAMÉDICAL DE PÔLE** : Il/Elle assiste le médecin chef du pôle, regroupement de plusieurs services comportant des synergies. Le cadre paramédical de pôle encadre les cadres de santé de proximité des services du pôle. Il/Elle coordonne les prestations de soins au sein du pôle. Il/Elle accompagne les projets du pôle.



● **CADRE PARAMÉDICAL DE SANTÉ DE PROXIMITÉ (OU « CADRE DE SANTÉ DU SERVICE »)** :

Il/Elle organise l'activité paramédicale, anime l'équipe dont il/elle est responsable et coordonne les moyens alloués, d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité, à la qualité des prestations et à l'efficacité des soins. Le cadre de santé est à l'écoute de vos besoins et attentes ; il/elle est à votre disposition, à celle de votre famille ou de vos proches si vous le souhaitez.

● **DIÉTÉTICIEN** : Il/Elle est un professionnel de santé spécialiste de l'alimentation-nutrition qui travaille sur prescription médicale. Vous pouvez aussi le solliciter pour bénéficier de conseils nutritionnels individualisés.



● **INFIRMIER(E)** : Il/Elle réalise des soins destinés à maintenir, promouvoir ou restaurer votre santé. Il/Elle évalue vos besoins, coordonne et vous dispense des soins de nature technique, relationnelle, éducative et préventive. Il/Elle agit soit à son initiative, soit sur prescription médicale. Il/Elle participe à votre information et à votre accompagnement ainsi qu'à celui de votre entourage. Il/Elle collabore avec divers partenaires de santé afin de vous dispenser des soins personnalisés. Il/Elle participe également à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers et autres stagiaires.

● **KINÉSITHÉRAPEUTE** : Il/Elle réalise de façon manuelle ou instrumentale des soins de réadaptation ou de rééducation visant à préserver, développer ou restaurer les capacités fonctionnelles des personnes, suite à un traumatisme, une maladie ou un handicap. Il/Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe médicale et l'équipe soignante pour la coordination des soins.

● **MÉDECIN** : Il/Elle est placé sous la responsabilité d'un chef de service. Le médecin peut être assisté d'internes. Lors de votre séjour, vous pouvez être amené à être pris en charge par un ou plusieurs médecin(s) titulaire(s) et /ou remplaçant(s). Nos médecins sont là pour diagnostiquer, guérir et prévenir vos pathologies. La prise en charge médicale s'effectue dans le respect de vos droits. N'hésitez pas à poser vos questions, nos équipes sont là pour y répondre.

● **PSYCHOLOGUE** : Il/Elle est disponible aussi bien pour les personnes hospitalisées que pour leurs proches. Il/Elle intervient à la demande de l'équipe médico-soignante, de la personne hospitalisée elle-même ou de la famille. La mise en relation se fait via le cadre du service.

● **LES AUTRES PERSONNELS** : Que vous les rencontriez ou non au cours de votre séjour, l'hôpital comporte des centaines de métiers différents qui œuvrent et concourent à la qualité de votre prise en charge : archiviste, ambulancier, manipulateur radio, technicien de laboratoire, cuisinier, logisticien, équipe opérationnelle d'hygiène, préparateur en pharmacie, services administratifs, services techniques, services informatiques, biomédical, etc.



L'ensemble de nos professionnels sont astreints au respect de la confidentialité concernant tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur fonction.

LES PRISES EN CHARGE PARTICULIÈRES

● LE CPP • CENTRE PÉRINATAL DE PROXIMITÉ

En collaboration avec le service de gynécologie obstétrique du Centre hospitalier d'Auxerre, les équipes des Centres Périnataux de Proximité des Centres hospitaliers d'Avallon, de Clamecy et du Tonnerrois assurent les missions suivantes :

VOUS ATTENDEZ UN BÉBÉ

- **Suivi de grossesses** : consultations, monitorings, conseils, avis spécialisés sur demande médicale.
- **Entretien prénatal précoce du 4^e mois.**
- **Échographies obstétricales** : lundi : 10h à 16h sur RDV à Avallon et sur RDV à Tonnerre.
- **Cours de préparation à la naissance** (classique, relaxation).
- **Soutien psychologique** : RDV au Centre Médico-Psychologique à Avallon.
- **Consultations Diététiques Personnalisées** (sur RDV).
- **Consultation IVG sur RDV.**
- **Gymnastique aquatique pour femmes enceintes** (lundi après midi à Avallon).

PENDANT ET APRÈS LA GROSSESSE

- **Informations et conseils de puériculture et d'allaitement.**
- **Informations sur l'alimentation de la femme enceinte** par la diététicienne au cours des séances de préparation à la naissance.
- **Groupes d'échanges et de rencontres mères-bébés** articulés autour de thèmes (allaitement, diversification alimentaire, développement du nourrisson).

VOUS VENEZ D'ACCOUCHER



- **Surveillance des nouveau-nés** : pesée, surveillance de jaunisse, ...
- **Consultation post-natale précoce** : 8 à 15 jours après l'accouchement.
- **Consultation médicale du nouveau-né** : Clamecy : mardi et jeudi après-midi.
- **Soin des Enfants Vulnérables** (Réseau Périnatal de Bourgogne pour enfants de petits poids ou prématurés).
- **Conseils sur l'alimentation, les rythmes et le développement du nouveau-né.**
- **Toucher-massages** des bébés de la naissance jusqu'à 4 mois : Avallon : mardi après-midi sur RDV ou Clamecy : sur RV.

- Rééducation périnéale.
- Consultations post-natales.
- Consultations personnalisées.
- Suivi gynécologique.
- Dépôt lactarium.
- Consultations diététiques personnalisées.

UN LIVRET D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE À LA MATERNITÉ EST REMIS À CHAQUE PARTURIENTE DÈS SA 1^{ère} CONSULTATION DE SUIVI DE GROSSESSE.

CENTRE PÉRINATAL DE PROXIMITÉ DU CENTRE HOSPITALIER D'AVALLON

Tél. : 03 86 34 66 29 secret-cpp@ch-avallon.fr
ACCUEIL : lundi - mardi et jeudi : de 8h à 17h30
vendredi de 8h à 16h30

CENTRE PÉRINATAL DE PROXIMITÉ DU CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY

Tél. : 03 86 27 60 84
ACCUEIL : du lundi au vendredi de 9h à 17h

CENTRE PÉRINATAL DE PROXIMITÉ DU CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS

Tél. : 03 86 54 35 00
ACCUEIL : lundi - mardi -jeudi et vendredi : sur rendez-vous

● LE RÉSEAU PÉRINATALITÉ DE BOURGOGNE

Pour vous apporter toujours plus de sécurité et les expertises des plus grands centres, dès votre première consultation de grossesse dans l'un de nos établissements, vous disposez d'un dossier médical partagé périnatalité nous permettant d'assurer un suivi continu de votre grossesse entre les CPP et la maternité du CH d'Auxerre.

Votre dossier est également partagé dans des conditions sécurisées avec le service de gynécologie-obstétrique du CHU de Dijon. Ce dossier a vocation à être partagé avec les professionnels de santé de la périnatalité de ville pour vous assurer une prise en charge continue et sécurisée tout au long de votre grossesse.

● L'UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE :

Entrer le matin à l'hôpital, être opéré au bloc opératoire et rentrer chez soi le soir. Correspondant à des actes chirurgicaux programmés et réalisés dans des conditions techniques nécessitant la sécurité d'un bloc opératoire, sous anesthésie et avec une surveillance postopératoire, la chirurgie ambulatoire permet la sortie du patient le jour même de son intervention. Initialement réservée à quelques domaines (à l'ouverture de l'unité, étaient pratiquées surtout des coloscopies sous anesthésie générale), la chirurgie ambulatoire est désormais possible dans toutes les spécialités : chirurgie viscérale, digestive, gynécologique, orthopédique, urologique et vasculaire. En matière de chirurgie ambulatoire, le contexte psycho-socio-environnemental compte autant que les conditions médicales pour savoir si un patient est éligible à la chirurgie ambulatoire car même si beaucoup d'actes sont éligibles à la chirurgie ambulatoire, cette prise en charge reste une décision concertée avec le patient qui doit être autonome et accompagné lors de son retour à domicile. Tout le monde y gagne : circuit du patient simplifié, satisfaction du patient et de sa famille, qualité et sécurité des soins chirurgicaux par une limitation de l'exposition aux infections nosocomiales et une certaine dédramatisation de l'acte opératoire, optimisation de l'organisation et des ressources des plateaux techniques de chirurgie. Ouverte depuis 10 ans au CH Auxerre, l'UCA compte 14 lits et 4 places. L'équipe vous accueille du lundi au vendredi de 7h à 19h.

● LES SOINS PALLIATIFS pour le confort et la dignité des patients

En l'absence de perspective de guérison, les soins que requiert l'état d'un patient sont dits « palliatifs » car ils ont alors pour objectif essentiel de préserver la meilleure qualité de vie possible pour le temps qui lui reste à vivre. Les soins palliatifs prennent en compte l'ensemble des besoins de la personne malade et s'efforcent également de répondre aux besoins de soutien manifestés par les proches du patient. Il s'agit de faire en sorte que sa vie se poursuive dans les conditions les plus proches possibles de ses souhaits et de ceux de son entourage, tout en tenant compte des fluctuations de son état et des capacités de prise en charge adaptées disponibles. Ces soins palliatifs se doivent d'être présents dans tous nos établissements. Il existe des unités de « Lits Identifiés de Soins Palliatifs » (LISP) aux Centres hospitaliers d'Auxerre, d'Avallon et du Tonnerrois. Les soins palliatifs sont mis en œuvre par un ensemble de professionnels de santé qui sont en mesure d'assurer la continuité de la prise en charge du patient quel que soit le lieu où il se trouve : les équipes mobiles d'accompagnement et de soins palliatifs (EMSP) des Centres hospitaliers d'Auxerre et du Tonnerrois apportent conseil et soutien aux unités de soins palliatifs de notre territoire. Les équipes hospitalières travaillent en relation avec les réseaux de soins palliatifs (OPALE dans l'Yonne et ÉMERAUDE pour la Nièvre) qui apportent assistance aux professionnels mettant en œuvre les soins palliatifs en secteur non hospitalier (domicile, maison de retraite et EHPAD). De plus, les bénévoles de l'association JALMALV formés à l'accompagnement des patients et de leurs proches interviennent à la demande des professionnels, du patient ou de ses proches, soit en milieu hospitalier, soit au domicile du patient ou dans l'établissement où il réside (cf p. 43).

● LES SOINS À DOMICILE sur prescription médicale

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

La mission du Service de Soins Infirmiers à Domicile est le maintien à domicile des personnes dépendantes ou malades ou handicapées. Il assure les soins d'hygiène générale, les soins infirmiers et l'assistance aux gestes essentiels de la vie quotidienne. L'admission des patients se fait sur prescription médicale. Le séjour est pris en charge par les organismes d'assurance maladie.

SSIAD AVALLON • Tél. : 03 86 34 65 00
Place des Odeberts • 89200 AVALLON
Infirmière coordinatrice : Mme Véronique SEGAUD
38 places

SSIAD CLAMECY
CMS • Bd Misset • 58500 CLAMECY
Tél. : 03 86 27 52 29
Infirmière coordinatrice : Mme Armelle TURCK
34 places

SSIAD TONNERRE • Tél. : 03 86 54 40 79
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Infirmière coordinatrice : Nathalie MURAWA
76 places

COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES

Des groupements de professionnels sont à votre écoute pour vous orienter, évaluer vos besoins à domicile et coordonner les différents services d'aides et de soins de proximité. Vous pouvez également contacter la MAIA à Auxerre pour les demandes spécifiques pour les malades Alzheimer.

GIPS 89 AVALLON
Bureau mis à disposition au Centre hospitalier d'Avallon
Tél. : 03 86 55 35 64

Groupement Interprofessionnel de la Santé et de l'Autonomie - GISA58 CLAMECY
Tél. : 03 86 27 60 14 - email : gisapbn@hotmail.fr

GIPS 89
18 rue du Prieuré • 89700 TONNERRE
Tél. : 03 86 55 35 64
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

HAD France, structure privée présente dans l'Yonne et dans le Haut Nivernais offre une possibilité d'hospitalisation à domicile, à la place ou en complément d'une hospitalisation en établissement de santé. L'admission est soumise à certaines conditions examinées par l'équipe médicale et soignante. L'équipe de coordination est implantée au rez-de-chaussée de la Résidence St-Germain au Centre hospitalier d'Auxerre. Elle assure les relations avec les autres services d'HAD du département. Ligne directe : 03 86 48 45 96

AJ SERVICES 89
agit pour vous...

DÈS VOTRE SORTIE D'HOSPITALISATION NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN !

Un accueil téléphonique est à votre service 7 jours / 7 de 8h à 19h

3 Place du Général de Gaulle 89200 AVOIRON 03 86 47 05 04
3 Avenue Paul Lemaire 89100 AVOIRON 03 86 46 02 34
14 Avenue Drouot 89100 AVOIRON 03 86 88 36 39

www.ajservices89.fr | ajservices89@orange.fr

RENAULT | sodiva
AUXERRE - AVALLON

**VENTE VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS,
RENAULT RENT
ATELIER MÉCANIQUE ET CARROSSERIE,
RENAULT MINUTE**

AUXERRE : 03 86 49 29 29 - AVALLON : 03 86 34 19 27

Pendant votre séjour à l'hôpital d'Avallon, vos proches et vos amis qui vous rendront visite, apprécieront la qualité de l'accueil, dans notre petite ville et aux alentours.

L'Hôtel de ville et l'Office de tourisme sont à votre – et à leur service, pour faciliter toutes démarches (hébergement, restauration, commerces...)

Prompt rétablissement,

www.ville-avallon.fr / www.avallon-morvan.com

académie Dijon | greta
GRETA 89)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

BOOSTEZ VOTRE CARRIÈRE AVEC LE GRETA 89
Une offre de formation de qualité et de proximité au service de vos projets
Diplôme, CQP, Titre, module court à la carte, ...

- ▶ SANITAIRE ET SOCIAL, SERVICE AUX PERSONNES ET AUX COLLECTIVITÉS
- ▶ TERTIAIRE, BUREAUTIQUE, COMPTABILITÉ, LANGUES
- ▶ SOCLE DE COMPÉTENCES / CLÉA
- ▶ REMISE À NIVEAU
- ▶ HÔTELLERIE, RESTAURATION
- ▶ ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ, LOGISTIQUE, INDUSTRIE, BÂTIMENT

Pour tous renseignements, contactez le GRETA 89
Sens : 03 86 65 87 30
Auxerre : 03 86 72 10 40
Avallon - Tonnerre : 03 86 34 18 66

Choisir **LE CHOIX FUNÉRAIRE**, c'est donner **LA PRIORITÉ À L'ACCOMPAGNEMENT ET À LA PERSONNALISATION.**

Deux valeurs fondatrices de notre enseigne vous permettant d'aborder en toute confiance cette ultime étape de la vie.

LE CHOIX FUNÉRAIRE
LE CHOIX DE LA VIE

Ets PRATS
www.prats-pompes-funebres.fr

89110 MONTHOLON
17, rue de Joigny - Aillant-sur-Tholon
Tél. 03 86 91 51 07
ets.prats@wanadoo.fr

89300 JOIGNY
18, avenue Gambetta
Tél. 03 86 43 40 18
ets.prats.joigny@orange.fr

Pharmacie 24/24h

RCS Sens 312 331 044 - Hab. Joigny 13 89 138 - Hab. Aillant 08 89 059 - Créas 07032624

VOTRE ADMISSION EN CENTRE HOSPITALIER

● POUR UNE CONSULTATION EXTERNE

Lors de votre première venue dans un Centre hospitalier et pour chaque consultation en secteur public, il vous sera demandé d'établir une fiche de circulation au service des entrées. Vous devrez présenter les documents mentionnés ci-dessous :

ÊTRE BIEN IDENTIFIÉ EST UNE QUESTION DE SÉCURITÉ !

Lors de votre arrivée au guichet des entrées ou dans les services de soins, il vous sera demandé de présenter :

POUR JUSTIFIER VOTRE IDENTITÉ

- CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
- PASSEPORT
- CARTE DE SÉJOUR
- EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE
- LIVRET DE FAMILLE (pour les mineurs)

POUR ATTESTER DE VOTRE COUVERTURE SANÉE

- CARTE VITALE À JOUR
- ATTESTATION D'ASSURANCE
- CARTE DE MUTUELLE

ATTENTION le permis de conduire n'est plus accepté

vous serez amené(e) à déclarer votre identité tout au long de votre séjour ou de votre consultation

● POUR UNE ADMISSION AUX URGENCES

Vous consultez le service d'urgences sur orientation de votre médecin traitant, après appel au SAMU centre 15 ou de votre propre initiative. Que vous arriviez par vos propres moyens, que vous soyez amené par un proche, une ambulance, un VSL ou un SMUR, notre priorité est de vous apporter les soins que requiert votre état de santé.

L'équipe des urgences organise la prise en charge des malades en fonction de la gravité de leur état. Une grande affluence ou la présence de cas lourds nécessitant une intervention médicale et infirmière importante peut entraîner une attente plus longue pour les autres patients.

> Nous comptons sur votre compréhension et vous rappelons l'obligation de respect envers les personnels qui concourent à votre prise en charge. Nous rappelons que tout acte de violence de quelque nature que ce soit est répressible pénalement.

- Si votre état nécessite une hospitalisation immédiate une admission sera prononcée. Elle donnera lieu à l'établissement d'un dossier d'admission qui sera établi soit par un membre de votre famille, soit par vous-même ou ultérieurement à votre chevet.
- Il se peut qu'aucun lit approprié ne soit immédiatement disponible dans l'établissement au moment où votre hospitalisation est jugée nécessaire. Dans ce cas, plusieurs cas de figure sont possibles :

- vous pouvez être amené à attendre aux urgences qu'un lit se libère,
- vous pouvez être hospitalisé dans un service ne relevant pas de la spécialité pour laquelle un diagnostic a été posé. Dans ce cas, vous êtes suivi médicalement par le médecin de la spécialité dont relève votre diagnostic, même si vous n'êtes pas hospitalisé dans son unité,
- un transfert vers un autre établissement hospitalier en mesure de vous recevoir pourra être envisagé.

Ces démarches peuvent s'avérer plus ou moins longues et peuvent nécessiter une attente supplémentaire que nos équipes s'efforcent de réduire autant que possible. Nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution d'hospitalisation dans les plus brefs délais. Dans tous les cas, nous nous efforcerons de répondre à vos questions et de vous expliquer la situation.

● POUR UNE HOSPITALISATION PROGRAMMÉE OU UNE CONSULTATION ANESTHÉSIE

Au moment de votre admission, le bureau des entrées procédera à l'enregistrement des informations relatives à votre identité et à votre couverture sociale (sécurité sociale, mutuelle ou autre débiteur).

Les agents des admissions vous demanderont de choisir votre régime d'hospitalisation. Ils vous informeront sur les prestations annexes disponibles, leurs modalités d'accès et leur coût. Ils recueilleront d'autres informations indispensables à votre prise en charge ou celle de vos proches :

- l'autorisation d'opérer des parents pour les enfants mineurs,
- les coordonnées de la ou des personnes à prévenir en cas de nécessité,
- les coordonnées de la personne de confiance que vous désignez : reportez-vous à la page 44 pour plus d'informations sur la désignation de la personne de confiance,
- les coordonnées du médecin traitant : vous devrez aussi indiquer si vous souhaitez que des informations médicales vous concernant lui soient envoyées directement.

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE :

- votre pièce d'identité,
- votre carte de sécurité sociale, mutuelle ou assurance,
- vos résultats d'examens de laboratoire,
- votre carte de groupe sanguin si vous en avez une
- vos radiographies,
- votre ordonnance médicale si vous êtes en cours de traitement,
- votre carnet de santé,
- tout examen ou renseignement qui pourrait nous être utile, pour votre prise en charge médico-sociale.

● POUR UNE URGENGE PÉDIATRIQUE OU GYNÉCOLOGIQUE

Le Centre hospitalier d'Auxerre dispose de services d'urgences spécifiques auxquels vous êtes amené à vous présenter directement.

● POUR UN ACCOUCHEMENT OU UNE HOSPITALISATION EN COURS DE GROSSESSE

Au CH Auxerre : En semaine, vous serez accueillie directement dans le service de gynécologie-obstétrique qui réalisera votre admission. En jours et heures non ouvrés vous êtes amenée à vous présenter aux urgences gynécologiques. Un livret d'accueil spécifique à la maternité est remis à chaque parturiente dès sa 1^{ère} consultation de suivi de grossesse.

VOS FRAIS D'HOSPITALISATION ET LEUR PRISE EN CHARGE

Votre hospitalisation, votre hébergement, votre consultation et les examens pratiqués ont un coût et ne sont pas gratuits, même si une partie plus ou moins importante peut être prise en charge selon votre couverture sociale (organismes sociaux et complémentaires).

Chaque patient a le devoir d'être à jour administrativement et financièrement de sa prise en charge, à régulariser auprès du bureau des admissions ou passé un certain délai auprès de la Trésorerie. Les tarifs sont tenus à votre disposition auprès des services des admissions des différents centres hospitaliers et sur nos panneaux d'affichage à destination des usagers.

● FRAIS D'HOSPITALISATION

Le coût de votre hospitalisation dépend principalement de l'importance des moyens qui sont mis en œuvre pour assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions possibles. Il dépend aussi des choix que vous aurez réalisés lors de votre admission concernant le régime de votre hospitalisation et le secteur d'activité.

Deux régimes d'hospitalisation sont disponibles au Centre hospitalier :

- le régime commun qui n'entraîne aucune majoration du prix de journée,
- le régime particulier qui consiste en l'attribution d'une chambre particulière pour convenances personnelles.

Ce régime peut s'accompagner d'un surcoût à votre charge, sauf présentation d'un accord de prise en charge d'une partie ou de la totalité du surcoût par votre mutuelle.

Deux secteurs d'activité médicale existent dans les Centres hospitaliers :

- le secteur public qui entraîne le paiement d'un prix de journée forfaitaire global comprenant les honoraires médicaux,
- le secteur libéral qui permet aux praticiens d'exercer une activité libérale au sein de l'établissement et de percevoir, à ce titre, des honoraires qui sont fixés par entente directe entre eux et leurs patients. Dans ce cas, le prix de journée global et forfaitaire est aussi dû à l'établissement.

Pour lever toute ambiguïté, vous pouvez demander au secrétariat du service le secteur d'activité que vous souhaitez.

Si vous choisissez d'être pris(e) en charge au titre de l'activité libérale, vous avez droit à une information préalable sur les frais auxquels vous pourriez être exposé(e) et sur les conditions de remboursement par les régimes obligatoires d'assurance maladie. Vous devez exprimer ce choix par écrit après entente avec le praticien concerné.

SI VOUS ÊTES TRAITÉ POUR UNE AFFECTION LONGUE DURÉE (ALD), veuillez vous munir du feuillet remis par votre médecin traitant la justifiant et le présenter au praticien. Si votre hospitalisation est en rapport avec cette ALD, votre séjour (hors Forfait Journalier) sera pris en charge à 100% par votre caisse de sécurité sociale.

○ DÉPENSES À VOTRE CHARGE

Le montant des dépenses qui seront mises définitivement à votre charge à l'issue de votre hospitalisation dépend du montant qui sera pris en charge par les organismes qui concourent à votre couverture sociale. Celle-ci peut être plus ou moins complète en fonction de votre adhésion ou non à une mutuelle. Vous devez fournir votre couverture sociale (assurance maladie et mutuelle/assurance) lors de chacune de vos venues auprès des services administratifs. Tout avis des sommes à payer, pour lesquels les justificatifs n'auraient pas été fournis au préalable ne feront plus l'objet d'annulation des sommes dues.

VOUS ÊTES AFFILIÉ À UN RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE ET À UNE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE OU ASSURANCE

Même si votre mutuelle a passé une convention avec le Centre hospitalier, vous devez néanmoins régler :

> Le forfait journalier sauf dans les cas suivants :

- pour les séjours en maternité pendant les 4 derniers mois de grossesse,
- pour les victimes d'accidents du travail,
- pour les nouveaux-nés hospitalisés dans les 30 jours suivant la naissance,
- pour les enfants ou adolescents atteints de handicap et sous certaines conditions précises.

> Les frais divers non pris en charge par l'assurance maladie et votre mutuelle (tels que régime particulier, frais d'accompagnement, téléphone, ...).

VOUS ÊTES AFFILIÉ À UN RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE MAIS VOUS N'AVEZ PAS DE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE NI D'ASSURANCE

Vous devez régler :

> Le ticket modérateur (la part non prise en charge par l'assurance maladie) qui représente 20 % du prix de la journée.

Sauf dans les cas suivants :

- pour les personnes atteintes d'une affection de longue durée et dont l'hospitalisation est en rapport avec celle-ci,
- dès lors que le tarif de l'intervention chirurgicale atteint 120 € (vous devrez dans ce cas régler un ticket modérateur forfaitaire de 18 €),
- à partir du 31^e jour d'hospitalisation.

> le forfait journalier (sauf quand l'assurance maladie le prend en charge)

VOTRE SÉJOUR • VOTRE HOSPITALISATION EN CENTRE HOSPITALIER

Pour le bon fonctionnement des services de soins qui assurent votre prise en charge et afin de préserver votre tranquillité tout au long de votre séjour, certaines dispositions ont été prises. Par ailleurs, afin de rendre votre séjour plus agréable, diverses prestations supplémentaires sont mises à votre disposition.

● LE TROUSSEAU

L'entretien du linge personnel est à l'initiative des hospitalisés. Dans le cas d'une hospitalisation programmée, il vous est demandé de vous munir de vos effets personnels et des objets d'usage courant (gants et serviettes de toilette, brosse, peigne, rasoir, savon, brosse à dents, dentifrice, pyjamas et/ou chemises de nuit, pantoufles, serviettes de table, ...). N'apportez pas d'objets de valeurs pour éviter tout risque de perte, de vol ou de détérioration.

● ARGENT ET VALEURS

Il est vivement conseillé de garder le moins de valeurs possibles auprès de vous pendant votre séjour. Un inventaire de vos effets sera réalisé lors de votre arrivée dans chaque service. Les effets déposés au coffre vous seront restitués à votre sortie sur présentation du reçu. Ce retrait peut être effectué par une personne que vous avez mandatée. Renseignez-vous auprès du Cadre du service dans lequel vous êtes hospitalisé ou du Service des Entrées. La loi du 06-07-1992 nous dégage de toute responsabilité en cas de disparition (perte ou vol) ou de détérioration des objets de valeur et des numéraires non confiés à la garde de nos services.

● VOS REPAS

Sauf incompatibilité avec votre régime diététique, un choix de plats vous sera proposé. Dans certaines circonstances, ce choix ne peut pas vous être offert en raison des délais nécessaires à la prise en compte de vos souhaits.

Horaires des services des repas

Petit-déjeuner : Entre 7h et 7h30

Déjeuner : Vers 12h

Dîner : Entre 18h et 18h30

● VOS MÉDICAMENTS

Si vous apportez vos propres médicaments, vous devez les remettre à l'infirmier(ère) ou à la sage-femme qui s'occupe de votre admission : ils vous seront rendus à votre sortie. Il est important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits et donnés par l'établissement. En effet, les réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

● LA TÉLÉVISION

Un téléviseur par lit donne accès à de nombreuses chaînes. Merci de vous adresser au Bureau des Admissions pour accéder à cette prestation. Le raccordement peut être assuré dès l'arrivée du patient dans la chambre. Les appareils de télévision personnels ne sont pas autorisés dans l'établissement, excepté pour les résidents d'un EHPAD. Une caution peut vous être demandée (elle vous sera restituée à la sortie). Ce service donne lieu à une facturation.

CH AUXERRE : Le prestataire est joignable au 03 86 48 46 49 ou au poste 73049 depuis le téléphone de la chambre.

CH DU TONNERROIS : le prestataire est joignable par téléphone au 0800 608 196 (appel gratuit).

● LE TÉLÉPHONE (FIXE ET MOBILE)

Les chambres sont équipées de postes téléphoniques. Les patients ont le droit d'utiliser leur téléphone portable sauf dans certains secteurs, renseignez-vous auprès des services. Toutefois, afin d'éviter le désagrément de la perte ou du vol de ces téléphones, nous recommandons vivement le raccordement du poste téléphonique installé à votre chevet, dès votre admission et de communiquer immédiatement votre numéro de poste à votre famille et à vos amis. Nous vous invitons à prendre connaissance des conditions d'utilisation des téléphones auprès du Bureau des Admissions. Il pourra vous être demandé de vous acquitter d'une taxe de raccordement et de payer les consommations passées.

UN TAXIPHONE EST À VOTRE DISPOSITION
AU CH DU TONNERROIS : REZ-DE-CHAUSSÉE
RÉSIDENCE JEAN-LOUIS BOUCHEZ

● LES CHAMBRES PARTICULIÈRES

L'attribution d'une chambre particulière est décidée par le service d'hospitalisation en fonction des disponibilités.

La jouissance d'une chambre particulière donne lieu à facturation d'un « forfait chambre particulière » par jour d'hospitalisation, en supplément des frais d'hospitalisation et du forfait journalier. Le montant du « forfait chambre particulière » est le même dans tous les services du Centre hospitalier (tarif fixé annuellement et disponible au Bureau des Entrées). Toute demande de chambre particulière pour convenance personnelle implique un engagement de paiement du supplément par le patient, soit directement à sa charge, soit à la charge de sa mutuelle. Dans ce dernier cas, nous conseillons vivement aux patients de vérifier l'étendue de la couverture assurée par leur mutuelle. Le placement en chambre particulière peut être suspendu en cours de séjour lorsque des impératifs médicaux nécessitent de mettre à disposition d'un autre patient une chambre seule. La chambre particulière attribuée en considération d'impératifs médicaux d'isolement ne donne pas lieu à facturation du forfait chambre particulière.



VOTRE SÉJOUR • VOTRE HOSPITALISATION EN CENTRE HOSPITALIER

● LES VISITES

Les visites sont autorisées de 13h à 20h.

Afin de ne pas gêner l'organisation de vos soins, nous vous déconseillons les visites le matin. Pour des raisons médicales, les visites pourront être interdites. Dans certains services, les visites sont réglementées : les indications vous seront données par l'équipe médicale. Par respect pour les autres malades et pour permettre le repos de chacun, les visiteurs doivent observer eux aussi certaines règles de bonne conduite.

Nous vous recommandons d'éviter :

- les visites pendant les premiers jours post-opératoires,
- les visites supérieures à deux personnes,
- les conversations trop bruyantes et les visites trop longues,
- les bruits intempestifs (musique, télévision, téléphone),
- la venue d'enfants de moins de 12 ans.

Nous vous rappelons qu'il est interdit, à fortiori dans les chambres à deux lits, de filmer ou d'enregistrer dans l'enceinte de l'établissement. Vos proches peuvent solliciter un rendez-vous, s'ils le souhaitent, avec le praticien qui vous prend en charge. Il est nécessaire de s'adresser au Cadre du service.

● LES ACCOMPAGNANTS

Dans certaines circonstances, et sur autorisation médicale, un membre de la famille du malade peut être autorisé à passer la nuit dans la chambre du patient et/ou à prendre ses repas auprès de lui. Vous pouvez formuler votre demande auprès du Cadre de santé du service qui vous communiquera les tarifs de ces prestations.

Par mesure d'hygiène, les fleurs coupées et plantes en pots ne sont pas admises dans les services.



Les boissons alcoolisées sont formellement interdites dans l'enceinte de l'établissement.



Il est interdit de fumer à proximité des entrées des bâtiments. Des espaces fumeurs abrités ont été mis en place à quelque distance des principales entrées. (Décret n°2006-1386 du 15/11/2006)



● L'IDENTIFICATION

La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre hospitalisation. Un bracelet d'identification personnalisé est obligatoirement posé à votre arrivée dans le service de soins :

- soit par l'infirmière qui vous accueille dans le service d'hospitalisation,
- soit par l'infirmière du service d'accueil des urgences, après décision d'admission en urgence.



● VOS DÉPLACEMENTS

Lorsque vous vous absentez de votre chambre et quittez l'unité dans laquelle vous êtes hospitalisé, nous vous demandons d'en avertir le personnel du service afin, qu'en cas de nécessité, nous puissions vous retrouver rapidement ou que nous ne lancions pas de recherches inutiles.

● LE COURRIER

Expédition de vos courriers affranchis

CH AUXERRE : Une boîte aux lettres est à votre disposition dans chaque service, en début de couloir. La levée est effectuée une fois par semaine. Des vaguepostes sont à votre disposition à l'étage 4 - Bât. D pour effectuer des opérations postales du lundi au vendredi de 10h à 11h45 et de 13h à 15h.

CH D'AVALLON : Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le Hall d'Entrée. La levée est effectuée tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

CH DE CLAMECY : Une boîte aux lettres est à votre disposition au Bureau des Admissions. La levée est effectuée tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

CH DU TONNERROIS : Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le Hall d'Entrée du bâtiment Miginiac. Vous pouvez remettre votre courrier au personnel du service. La levée est effectuée tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

RÉCEPTION : SI VOUS RECEVEZ DU COURRIER, PENSEZ À DONNER COMME ADRESSE :

Centre hospitalier
Madame, Monsieur
Service
BP 69
2 boulevard de Verdun
89011 AUXERRE Cedex

Centre hospitalier
Madame, Monsieur
Service
1 rue de l'Hôpital
89200 AVALLON

Centre hospitalier
Madame, Monsieur
Service
14 route de Beaugy
58500 CLAMECY

Centre hospitalier
Madame, Monsieur
Service
Chemin des Jumériaux
89700 TONNERRE

● DES INTERPRÈTES

Si vous avez des difficultés d'expression et de compréhension en français ou si vous êtes malentendant (seulement pour le CH d'Auxerre), des interprètes en langues étrangères et en langue des signes (seulement pour le CH d'Auxerre) sont à votre disposition. Soumis au respect du secret professionnel, ils seront contactés par le personnel soignant de votre service d'hospitalisation, sur votre demande.

● GRATIFICATION, DON ET LEG

Le personnel hospitalier se doit d'être à l'écoute de vos besoins. Cela fait partie intégrante de sa mission et ne doit en aucun cas être récompensé par des « pourboires ». Si vous souhaitez faire un don au Centre hospitalier ou à un service particulier, vous devez respecter un cadre formel. Il vous faut effectuer ce don par le biais de la Direction qui déposera la somme à la Trésorerie, le montant correspondant sera affecté soit à l'établissement directement soit au service que vous aurez désigné. Vous pouvez indiquer le but de votre généreux geste (amélioration des conditions de travail, de l'environnement ou de l'équipement par exemple).

● LA SÉCURITÉ INCENDIE

Pour assurer la sécurité de ses installations, des équipements et des personnes qui s'y trouvent, l'établissement est équipé d'un système de détection et de protection contre les incendies. Cela implique le respect, par chacun, de l'interdiction de fumer (Décret n° 92-478 du 29 mai 1992). En cas de déclenchement des détecteurs situés dans les circulations, les portes coupe-feu se ferment automatiquement pour éviter la propagation de la fumée. Ces portes sont munies de ventouses électromagnétiques et ne doivent donc pas être manoeuvrées manuellement. Le personnel a suivi une formation de sécurité incendie et vous indiquera les consignes à respecter si cela s'avérait nécessaire.



● UNE COIFFEUSE

RÉSIDENCE ST-GERMAIN AUXERRE : Pour les patients qui le souhaitent, une coiffeuse professionnelle peut intervenir dans les chambres. Ses prestations doivent lui être réglées directement.

CH AVALLON : À l'hôpital, pour les patients qui le souhaitent, une coiffeuse professionnelle peut intervenir dans les chambres. Ses prestations doivent lui être réglées directement. Un salon est mis à disposition en EHPAD.

CH CLAMECY : Sur votre demande, il sera fait appel au coiffeur de votre choix, que vous réglerez directement.

● VOS PROTHÈSES DENTAIRES - AUDITIVES

Soyez particulièrement attentifs à vos prothèses dentaires ou auditives, à vos lunettes ou lentilles de contact. Lorsque vous les retirez, veillez à les déposer dans un endroit où elles ne risquent pas d'être jetées (dans le tiroir de votre table de chevet par exemple).

CH AUXERRE et CH AVALLON : Une boîte de rangement pour vos prothèses peut vous être proposée pour la durée de votre séjour. Demandez aux agents du service à votre installation dans la chambre (lors de l'inventaire).

● LES CULTES

Toutes les convictions religieuses sont respectées. Un ministre du culte peut vous rendre visite si vous en exprimez le désir. Les Cadres de santé et le Service de la clientèle ou l'Accueil peuvent vous communiquer les coordonnées des représentants des cultes. Les ministres de culte sont munis d'un badge.



Nos amis les animaux ne sont pas admis
dans l'enceinte de l'Hôpital





AMBULANCES RENARD

AMBULANCES - VSL - TAXIS

AMBULANCES - VSL - TAXIS - TOUTES DISTANCES



7J/7



AGRÉE
CPAM
SAMU 89



CLIM



7 PERS

24H/24

JOIGNY : 03 86 35 98 98
TONNERRE : 03 86 54 46 45



AUXERRE : 03 86 51 00 66
AVALLON : 03 86 34 22 00

www.ambulances-renard.fr

VOTRE SORTIE

TRANSPORTS SANITAIRES : LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS (EN AMBULANCE, EN VÉHICULE SANITAIRE LÉGER OU EN TAXI CONVENTIONNÉ) PAR L'ASSURANCE MALADIE NÉCESSITE LA DÉLIVRANCE D'UNE PRESCRIPTION MÉDICALE.

● LA PERMISSION DE SORTIE

Sur avis favorable du médecin qui assure votre prise en charge au sein de l'unité dans laquelle vous êtes hospitalisé, vous pouvez obtenir exceptionnellement une « Permission de sortie » pour une période courte, de 48h maximum. Dans certains cas, votre place est conservée et vous aurez à acquitter les frais correspondant à son immobilisation. Vous aurez aussi à prendre en charge vos frais de transport, qui ne pourront pas être remboursés par l'Assurance Maladie.

● LA SORTIE DÉFINITIVE

Elle intervient habituellement, pour des raisons d'organisation de l'activité des services, en fin de matinée ou en début d'après-midi. Elle peut être prononcée plus tardivement au regard des dernières appréciations médicales s'il apparaît que votre maintien en hospitalisation n'est plus strictement indispensable. Votre sortie définitive ne peut intervenir que sur décision médicale accompagnée, si nécessaire, des prescriptions médicales pour la poursuite de votre traitement.

● VOTRE RETOUR À DOMICILE

Dans le cas d'un retour à domicile justifiant un transport sanitaire (sur prescription médicale), vous avez le libre choix de l'entreprise que vous contacterez vous-même. Le Bureau des Admissions peut vous aider dans votre recherche.

● VOTRE TRANSFERT DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Si votre état de santé nécessite votre transfert dans un autre établissement de soins pour plus de 48 heures, vous avez également le libre choix de l'entreprise de transport. La liste des sociétés de taxis et ambulances est disponible au Bureau des Admissions. Vous pouvez aussi consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.

● LA SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Dans ce cas, vous devrez compléter et signer un document qui décharge le médecin de l'hôpital de toutes responsabilités éventuelles, après que celui-ci vous ait informé des risques encourus.

● LA SORTIE APRÈS UN ACTE RÉALISÉ EN AMBULATOIRE

Pour des raisons de sécurité, les patients ne peuvent sortir de chirurgie ambulatoire que s'ils sont accompagnés.

● LA SORTIE APRÈS UNE CONSULTATION AUX URGENCES

Pour les personnes arrivées aux urgences en ambulance ou avec les pompiers, le retour à domicile ne donnera pas lieu à la délivrance d'un bon de transport.

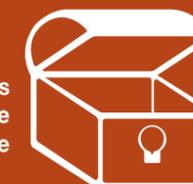
Votre opinion nous intéresse !

N'oubliez pas de nous remettre en partant vos questionnaires de satisfaction ou de répondre à l'enquête en ligne e-satis (vous recevrez un mail après votre séjour sur l'adresse de messagerie que vous aurez renseignée au niveau des admissions).



Veillez à ne pas oublier

de reprendre les objets et valeurs que vous auriez déposés dans le coffre du Centre hospitalier de votre choix.



Soins de Suite et de Réadaptation

58190 TANNAY

Tél : 03 86 24 80 05

Fax : 03 86 24 83 27

e-mail : le.reconfort@le-reconfort.fr

SSR de 80 lits, situé dans un parc calme et reposant d'une ancienne abbaye, climatisé avec chambres individuelles spacieuses ou à 2 lits.

Piscine de rééducation • SPA • Electrothérapie • Salle de kinésithérapie

Médecins généralistes - Cardiologue
kinés - ergothérapeute - infirmières
psychologue - diététicienne - assistante sociale
animatrice sportive
pédicure - coiffure

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Inauguré en 2009, l'EHPAD d'Avallon est un établissement du secteur médico-social, habilité à l'aide sociale, accueillant des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans sur dérogation d'âge. Il est rattaché administrativement au Centre hospitalier d'Avallon.

Il comprend :

● LES GENÊTS

Un accueil de jour de 10 places, recevant des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles apparentés. Il est ouvert 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 10h à 16h30. La préadmission est prononcée à la suite d'une consultation gériatrique et d'une évaluation des fonctions cognitives auprès d'un médecin gériatre, d'une visite à domicile et d'une rencontre avec la psychologue clinicienne. Un médecin coordonnateur gériatre, des aides médico-psychologiques et une psychologue prennent en charge les patients. Des bénévoles formés par l'Association Yonne Alzheimer participent également à ce dispositif. Des ateliers thérapeutiques et des activités de détente diverses sont proposés. Une participation aux frais de transport du domicile à l'Accueil de Jour peut être sollicitée.



Un hébergement permanent de 160 lits (142 chambres individuelles et 9 chambres doubles) répartis en plusieurs secteurs :

● USA, LES JONQUILLES

Unité accueillant 20 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, semi-valides, dépendants dans un espace protégé.



● SMTI, LES PRIMEVÈRES

Soins Médico-Techniques Importants : unité accueillant 30 résidents dépendants en soins.



● R1, LES MARGUERITES

Unité accueillant 45 résidents situés au 1^{er} étage.



● R2, LES ORCHIDÉES

Unité accueillant 46 lits situés au 2^e étage.

● LA ROSERAIE

Unité accueillant 19 lits autonomes. Secteur rénové en 2013.

LES LIEUX DE VIE

Les chambres sont dotées, en grande majorité, d'un cabinet de toilette individuel avec douche. Au sein de chaque unité se trouvent une salle de soins, des salles de restauration et des salons afin de recevoir les résidents et leurs familles. Au rez-de-chaussée, une salle polyvalente permet d'organiser différentes activités : animations, repas festifs, anniversaires, offices religieux... D'autres lieux de vie viennent compléter ces espaces comme un salon bien-être, un salon de coiffure, une salle d'activités physiques et adaptées entièrement équipée permettant d'assurer une prise en charge kinésithérapique. Les résidents peuvent profiter d'un jardin arboré et d'un parcours de santé extérieur.

LA RESTAURATION

Les repas sont confectionnés sur place au sein d'une cuisine collective. L'établissement est engagé dans une démarche de prévention de la dénutrition du sujet âgé ; aussi,



une diététicienne veille à l'équilibre alimentaire et à la variété des menus proposés. Les résidents ont la possibilité d'inviter des parents ou amis à déjeuner ou à dîner tous les jours sur demande. Une commission de restauration se réunit quatre fois par an, elle comprend des résidents, des professionnels du soin et de la cuisine.

L'ANIMATION

Le service animation organise des activités ludiques et thérapeutiques, adaptées au projet de vie des résidents. Les soignants proposent également des repas à thèmes, des goûters, des sorties. Une commission d'animation est organisée régulièrement dans l'année, des représentants des usagers, des résidents, des professionnels et les animateurs définissent ensemble le programme d'activités et de sorties extérieures.

LA SANTÉ

La prise en charge médicale est assurée par un médecin gériatre, chef de service et un médecin coordonnateur. Les week-ends et la nuit, le personnel soignant de l'EHPAD peut en cas de nécessité faire appel au médecin d'astreinte ou à l'équipe médicale des urgences du Centre hospitalier.

CONTACTS

2 rue du Docteur Schweitzer
89200 AVALLON
Accueil : 03 86 34 70 00
Dr Mouloud OUAMRI, Médecin coordonnateur
Caroline DALLE NOGARE, Cadre de santé
Carole GRIMMER, Cadre de santé



Une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmières, aides-soignants, aides médico-psychologiques, assistantes de soins en gérontologie, kinésithérapeute, psychologue, professeur en activités physiques et adaptées, agents hospitaliers, œuvre au quotidien pour garantir une qualité de prise en charge des résidents.



LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Il est élaboré avec le résident, ses proches et les professionnels dans les suites de l'admission. Il tient compte des habitudes de vie, des attentes et des besoins du résident. Il est réévalué périodiquement.

VIA TRAJECTOIRE : UN DOSSIER EHPAD EN LIGNE

Vous êtes un patient ou un membre de sa famille, et souhaitez organiser une entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ? Si vous avez un accès internet et une adresse mail, vous pouvez faire les démarches par vous-même, en utilisant le site internet « Via Trajectoire » <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire> Cet outil vous permet de vous informer au sujet de tous les EHPAD existants sur le territoire (présentation, tarifs appliqués). Cela vous permet également de constituer le dossier administratif en vue d'une admission directement par informatique.

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Vous avez décidé de rentrer à l'EHPAD de Clamecy, ce document vous présentera rapidement la vie de l'établissement et les services proposés aux résidents.

C'est au coeur du Centre hospitalier, au 14 route de Beaugy, que l'EHPAD site François Boudard et site Jeanne Simpol vous accueille. Les deux sites de l'EHPAD dépendent administrativement du Centre hospitalier de Clamecy. L'EHPAD comporte 141 lits dont 16 en unité de soins Alzheimer et 6 places en accueil de jour.

Le site François Boudard a été ouvert en 1968. Des travaux de modernisation et d'extension ont été entrepris pour offrir aux résidents un cadre de vie plus agréable en particulier aux beaux jours.



Le site Jeanne Simpol a ouvert ses portes en 1984 afin de répondre à la demande d'une population de plus en plus dépendante. Le site a été entièrement rénové et offre des locaux agréables. Le Centre Jeanne Simpol est plus médicalisé que le site Boudard. De plus, il est situé au-dessus du service de Médecine et des urgences.



Une unité d'accueil de jour (Site François Boudard)

Un accueil de jour est organisé en journée de 10h à 17h, sauf week-end et jours fériés pour 6 personnes de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Une unité d'accueil spécialisée Alzheimer

Une unité d'hébergement de 16 lits est organisée au rez de chaussée du site Dr Boudard. Elle s'adresse à une population de résidents diagnostiqués Alzheimer ou maladie apparentée non grabataire. Elle offre un espace de déam-

bulation libre avec accès à l'extérieur sécurisé, des activités stimulantes individualisées, un soutien des familles par le psychologue et le personnel soignant.

● MODALITÉS D'ADMISSION

L'EHPAD accueille, sur leur demande, des personnes âgées, dépendantes ou non, dès lors qu'elles sont âgées de 60 ans (sauf dérogation). Les admissions sont prononcées après examen du dossier par le médecin coordonnateur, le cadre de santé, le psychologue et le responsable administratif. Une visite de l'établissement et une rencontre préalable avec l'équipe est programmée. Le secrétariat de l'EHPAD répondra à toutes vos interrogations et vous facilitera les démarches administratives.



● DES ESPACES COMMUNS ET PRIVATIFS

Chaleureux, chaque site est doté de différents espaces structurés de manière à respecter les habitudes de vie de chacun. Des salons permettent de recevoir, dans une ambiance agréable, amis, parents, enfants et petits-enfants.

• **Les chambres individuelles sont meublées et équipées** : d'un lit électrique, d'un appel d'urgence, d'une table de chevet, d'une table, d'un fauteuil, d'une armoire comportant une partie penderie et d'une salle d'eau.

Au site François Boudard, elles sont équipées d'un lavabo, d'une douche et de toilettes.

Au site Jeanne Simpol, elles sont équipées d'un lavabo et de toilettes. Les chambres assurent un espace privé, propre et accueillant.



● UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Le fonctionnement de l'EHPAD s'organise autour de concepts tels que l'humanité, la convivialité, la qualité de l'accueil et de l'animation. La sécurité des biens et des personnes est assurée. Soucieux de l'ensemble de ces concepts, les professionnels sont au service des résidents et à l'écoute des familles.

Nous trouvons différents services :

- un service administratif avec un cadre de santé et un responsable administratif,
- un service hébergement composé d'agents de services hospitaliers,
- un service médical et paramédical avec des infirmier(e)s diplômé(e)s d'état, des aides-soignant(e)s, des aides médico-psychologiques, un psychologue et une diététicienne.



- Le médecin coordonnateur est garant de la qualité des soins.
- Un service animation composé de trois animateurs répartis sur les deux sites. Il propose : des activités régulières (jeux, musique, ateliers), des animations ponctuelles (repas à thème) et des sorties (cueillette, pique-nique...).



CONTACTS

Secrétariat : 03 86 27 60 04
Médecin coordonnateur : 03 86 27 60 46
Cadre de santé : 03 86 27 60 43
Site Boudard : 03 86 27 60 26
Site Simpol : 03 86 27 60 44

- **Un service restauration** : Les repas sont préparés par la cuisine centrale de l'établissement. Le chef de cuisine et la diététicienne établissent les menus en prenant en compte l'avis des résidents pendant les commissions de menus. Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre (si besoin).

● DES SERVICES AU QUOTIDIEN

- **Le suivi médical** : Les résidents conservent le libre choix de leur médecin traitant.
- **Le kinésithérapeute et la pédicure** : Les résidents conservent le libre choix de leur kinésithérapeute et de leur pédicure.
- **Le psychologue et la diététicienne** sont à disposition des résidents en cas de besoin.
- **Les visites** : Les horaires de visites sont de 9h à 19h dans le réfectoire.
- **Les sorties** : En dehors de l'USSA et de l'accueil de jour, les résidents peuvent sortir en prévenant le personnel de leur absence.
- **La lingerie** : Chaque résident doit apporter ses vêtements qui sont marqués et entretenus par l'établissement. Le linge de toilette est fourni par l'établissement.
- **Le coiffeur** : Ce service est à la charge du résident.
- **Le culte** : Chaque résident a le droit de pratiquer son propre culte. Des offices religieux sont organisés chaque mois pour la religion catholique.
- **Le courrier** : Il est distribué tous les matins.
- **Des espaces privatifs** : Chaleureux, chaque site est doté de différents espaces structurés de manière à respecter les habitudes de vie de chacun. Des salons permettent de recevoir, dans une ambiance agréable, amis, parents, enfants et petits-enfants.
- **Le conseil de la vie sociale** composé de représentants des résidents, des familles et du personnel. Il permet aux résidents d'être informés de la vie de l'EHPAD et de faire connaître leur avis, leurs souhaits et leurs propositions.

VIA TRAJECTOIRE : UN DOSSIER EHPAD EN LIGNE

Vous êtes un patient ou un membre de sa famille, et souhaitez organiser une entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ? Si vous avez un accès internet et une adresse mail, vous pouvez faire les démarches par vous-même, en utilisant le site internet « Via Trajectoire » <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire> Cet outil vous permet de vous informer au sujet de tous les EHPAD existants sur le territoire (présentation, tarifs appliqués). Cela vous permet également de constituer le dossier administratif en vue d'une admission directement par informatique.

LE SECTEUR MÉDICO SOCIAL

CH DU TONNERROIS

● L'EHPAD (ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES)

RÉSIDENCE des Fontenilles

La capacité d'accueil est de 27 lits répartis sur trois niveaux :

- rdc : 5 lits,
- 1^{er} étage : 11 lits,
- 2^e étage : 11 lits.



RÉSIDENCE Jacques Suisse

La capacité d'accueil est de 113 lits répartis sur trois niveaux :

- rdc : 35 lits,
- 1^{er} étage : 40 lits,
- 2^e étage : 38 lits.



RÉSIDENCE Jean-Louis Bouchez

La capacité d'accueil est de 76 lits répartis sur deux niveaux :

- 1^{er} étage : 38 lits,
- 2^e étage : 38 lits.



ACCUEIL DE JOUR

Les Papillons Bleus

La capacité d'accueil est de 9 personnes par jour.
Ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h à 17h.

L'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD assure l'accueil et la prise en charge des personnes âgées et de leur famille :

- médecin coordonnateur gériatre,
- praticien hospitalier,
- coordinatrice de la prise en charge,
- cadre de santé,
- infirmiers,
- aides-soignants,
- agents des services hospitaliers,
- psychologues,
- diététicienne,
- kinésithérapeutes, ergothérapeute, professeurs d'activités physiques adaptées...

Une équipe d'animation et de la vie sociale complète l'accompagnement de l'EHPAD.

ADMISSIONS

Vous êtes invités à contacter l'accueil administratif en prenant rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Un dossier d'inscription vous sera remis ou envoyé.

Ce dossier est composé :

- d'un dossier médical à faire remplir par votre médecin traitant ou le service d'hospitalisation,
- d'un dossier administratif accompagné des pièces justificatives demandées.

Vous avez la possibilité d'effectuer votre demande d'admission en vous connectant sur le portail : <https://trajectoire.sante-ra.fr> onglet « grand âge ».

● LE FOYER DE VIE

La capacité d'accueil est de 50 places : personnes âgées de 18 à 60 ans en situation de handicap. Le Foyer de Vie est situé dans le bâtiment POMPIDOU réparti sur 4 étages en chambres individuelles.

C'est un lieu de prise en charge et d'accompagnement qui favorise des conditions de vie équilibrée en fonction de l'histoire et de la potentialité des résidents à travers des actions :

- médico éducatives,
- d'accompagnement dans la vie quotidienne,
- de développement sociaux, culturels et sportifs,
- d'intégration dans le milieu environnemental,
- de développement du travail avec les familles.



L'accompagnement des résidents est assuré par une équipe pluridisciplinaire :

- éducateurs spécialisés,
- moniteurs éducateurs et d'ateliers,
- aides-soignants,
- aides Médico Psychologiques,
- agents des Services Hospitaliers,
- Infirmiers,
- psychologue,
- cadre,
- professeur d'activités physiques adaptées.



FOYER ACCUEIL MÉDICALISÉ

L'établissement dispose de 7 places de FAM qui sont installées dans les locaux du bâtiment Pompidou.

Il accueille des personnes atteintes de handicaps nécessitant une surveillance médicale accrue et des soins constants.

CONTACTS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

sur nos structures (EHPAD, SSIAD, Foyer de vie, FAM), le service administratif du secteur médico-social se tient à votre disposition pour vous aider à accomplir toutes vos démarches : Tél. : 03 86 54 34 50 - Fax : 03 86 54 34 16
Mail : secretariatmedicosocial@ch-tonnerre.fr

● LES SSIAD

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base (conformément au décret n° 2004-613 du 25 juin 2004).

Pour plus d'informations sur notre SSIAD, reportez-vous page 17)



VIA TRAJECTOIRE : UN DOSSIER EHPAD EN LIGNE

Vous êtes un patient ou un membre de sa famille, et souhaitez organiser une entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ? Si vous avez un accès internet et une adresse mail, vous pouvez faire les démarches par vous-même, en utilisant le site internet « Via Trajectoire » <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire> Cet outil vous permet de vous informer au sujet de tous les EHPAD existants sur le territoire (présentation, tarifs appliqués). Cela vous permet également de constituer le dossier administratif en vue d'une admission directement par informatique.

ENGIE Cofely, des solutions adaptées pour accompagner chaque client dans toute la chaîne de l'efficacité énergétique.

engie-cofely.fr

ENGIE
Cofely

SPIE

DES COMPÉTENCES MULTI-TECHNIQUES

Génie électrique • Process Industriel et Automatismes
Génie Climatique • Génie Mécanique • Maintenance
Éclairage extérieur • Mobilité électrique

POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS CLIENTS

Industrie • Tertiaire • Collectivités
Infrastructures de Transport • Énergie

EN AGISSANT LOCALEMENT

SPIE Est • ZI chemin des Ruelles • 89380 APOIGNY

Tél. : 03 86 53 56 70 • www.spie.com



Pompes Funèbres Haultcœur
"Votre conseiller funéraire"

Pompes Funèbres • Marbrerie

Transport et accès en chambre funéraire
Organisation d'obsèques 7j/7 - Toutes démarches - Contrats obsèques
Transports (Avant et après mise en bière) - Monuments funéraires - Crémation

5 Grande Rue • 89000 SAINT-GEORGES • 03 86 48 23 23

www.pfhaultcoeur.com

ORIAS 07025876 • n° habilitation : 14 89 044

70 ANS
de proximité

Fédération ADMR de l'Yonne
57 Avenue de la Tournelle
BP 10215 - 89003 AUXERRE Cedex

www.admr.org

- Ménage / repassage
- Garde d'enfants
- Soutien aux familles : naissances, grossesses, ...
- Aide et accompagnement des personnes handicapées
- Aide et accompagnement des séniors
- Téléassistance 24h/24h
- Soins infirmiers à domicile



ADMR, la référence du service à la personne

ADMR
la référence du service à la personne
Tél. : 03 86 53 58 58
www.fede89.admr.org

L'ADMR 89 vous accompagne
Aide et accompagnement des séniors
Ménage, repassage
Garde d'enfants, soutien aux familles
Téléassistance Filien, soins infirmiers à domicile...



AUTONOMIE DOMICILE FAMILLE SANTÉ

LA DOULEUR ET SA PRISE EN CHARGE

Les équipes soignantes de nos établissements s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. La prise en charge de la douleur doit être une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. Après une intervention chirurgicale, pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (transport, séance de rééducation...), vous devez être prévenu qu'une douleur peut survenir.

● LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Une lutte permanente coordonnée par les CLUD

Un Comité de Lutte Contre la Douleur (CLUD) a été mis en place dans nos établissements hospitaliers afin d'améliorer la prise en compte de la douleur au sein des différents services.

Par l'intermédiaire de leur médecin traitant, les personnes souffrant de douleurs chroniques peuvent être prises en charge par un spécialiste.

CH AUXERRE

Dr Elisabeth VALLE DAUVISSAT : 03 86 48 46 75

CH AVALLON

Dr Alfred NABALMA : 03 86 34 66 00

CH CLAMECY

Dr Mohamed MIRABET : 03 86 27 60 51

CH TONNERROIS

Dr Mohamed MAHNI : 03 86 54 34 52

● CONSULTATIONS D'ALGOLOGIE

Évaluation et traitements des douleurs chroniques
Dr RODRIGUEZ Pierre (algologue et auriculothérapeute)
Tous les jours ouvrés, réparties entre matin et après-midi.
Accueil téléphonique de 8h30 à 18h30
Tel : 03 86 48 48 48 - poste 75618

● AVOIR MAL, CE N'EST PAS NORMAL

La douleur n'existe pas sans raison, ne la laissez pas s'installer. N'hésitez pas à en parler, votre médecin en cherchera les causes. Il n'y a pas une mais des douleurs qui se distinguent par leur origine, leur durée, leur intensité... La souffrance morale augmente les douleurs. Tout le monde ne réagit pas de la même façon face à la douleur. Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

L'évaluation de votre douleur sera dans certains cas systématique et régulière, au même titre que la prise de tension artérielle, du pouls ou de la température. Alors, parlez-en avec l'équipe soignante, elle est là pour vous écouter et vous aider.

Traiter votre douleur, c'est possible si vous en parlez. L'équipe soignante ne peut rien faire sans votre concours. Vous seul pouvez décrire votre douleur : personne ne peut et ne doit se mettre à votre place. Pour un enfant ou un membre de votre famille, l'entourage peut aider à la prise en charge de la douleur. Une réglette sera mise à votre disposition par l'équipe soignante pour vous permettre d'indiquer l'importance de votre douleur.

La douleur se traite...

Traiter la douleur, cela peut prendre du temps. C'est contribuer à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et se retrouver avec les autres. Nous mettrons en oeuvre tous les moyens à notre disposition pour soulager votre douleur, même si nous ne pouvons pas garantir l'absence totale de douleur.



...Par les médicaments

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent. Il existe plusieurs types d'antalgiques (paracétamol, aspirine...). La morphine et ses dérivés sont les plus puissants d'entre eux. Un traitement par la morphine pourra toujours être interrompu si la cause de vos douleurs disparaît, ou si vous courez un risque de devenir dépendant vis-à-vis de la morphine.

D'autres médicaments (antimigraineux, anti-inflammatoires...) peuvent aussi vous aider. Certains médicaments ont été conçus pour traiter les dépressions ou les épilepsies. Ils se sont révélés par la suite capables de soulager certaines douleurs, mais leur nom leur est resté. Ne soyez pas étonné si un « antidépresseur » ou un « antiépileptique » (également appelé « anticonvulsivant ») vous était prescrit. Dans votre cas, ce sont les actions antalgiques de ce médicament qui sont utilisées. Les médicaments sont proposés en fonction de la nature et de l'intensité des douleurs. Ils les soulagent, même s'ils ne les suppriment pas toujours totalement. Votre médecin vous prescrira un traitement adapté. Celui-ci sera ajusté en fonction de l'évaluation régulière de vos douleurs.

...Par d'autres moyens

D'autres moyens peuvent être employés pour réduire les douleurs, améliorer votre confort et votre bien-être : la relaxation, le calme, le repos, les massages, des applications de poches de glace ou d'eau chaude, la stimulation électrique... Comme les médicaments ils seront adaptés à votre cas.

A Auxerre et Tonnerre : Le CLUD a créé un Livret d'Éducation du Patient à la prise en charge de la douleur. Ce livret est remis aux patients concernés avec explications de l'équipe soignante.

NOS ENGAGEMENTS :

LE RESPECT DE VOS DROITS

● VOUS ASSURER L'ACCÈS À DES SOINS APPROPRIÉS

- Tous nos patients bénéficient des soins les plus appropriés à leur état au regard des moyens diagnostiques et thérapeutiques disponibles dans notre établissement.
- En cas de nécessité nous assurons l'orientation et éventuellement le transfert des patients vers les structures adaptées à leur prise en charge.

● VOUS GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ

- Votre dossier est conservé par l'hôpital dans des conditions qui en garantissent la confidentialité.
- Les données vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé. Ces données sont protégées par le secret médical.
- Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès de la Direction du Centre hospitalier.
- Vous pouvez demander à tout moment au Service de la Clientèle ou au Cadre de santé du service d'hospitalisation, que votre présence au Centre hospitalier ne soit pas communiquée.

● VOUS PERMETTRE D'ACCÉDER À VOTRE DOSSIER

- Les professionnels de santé qui vous ont pris en charge, que ce soit en consultation externe, au service des urgences ou dans le cadre d'une hospitalisation, ont recueilli et formalisé des informations concernant votre santé. Ces informations sont rassemblées dans votre « dossier médical ».
- Sur demande écrite (formulaire disponible auprès des secrétariats médicaux ou du service de la clientèle) accompagnée d'un justificatif d'identité et adressée au directeur de l'établissement, vous pouvez obtenir directement communication de tout ou partie de votre dossier. La délivrance des copies de dossiers donne lieu à facturation au coût réel selon un tarif disponible auprès du service de la clientèle.
- Sauf refus du patient, la loi donne accès au dossier médical d'une personne décédée à ses ayants droit afin de leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir des droits. Un formulaire type vous permettant de signifier votre accord ou votre refus, est à votre disposition en feuillet libre dans ce livret ou disponible sur demande auprès de l'équipe soignante.



● VOUS INFORMER LE MIEUX POSSIBLE

- Le corps médical de nos établissements est en mesure de répondre, dans le cadre d'entretiens confidentiels, aux questions que les patients se posent sur leur état de santé et la prise en charge mise en oeuvre par l'établissement, notamment les résultats escomptés de certains actes ou prescriptions, les risques encourus et les alternatives éventuelles possibles.
- Pour la réalisation de certains actes, des informations écrites vous seront remises et un consentement écrit vous sera demandé.
- Un compte-rendu d'hospitalisation vous sera adressé directement ainsi qu'au médecin que vous aurez désigné.



● RESPECTER VOS CHOIX

- Votre autorisation est nécessaire pour nous permettre de transmettre des informations orales ou écrites vous concernant à votre famille ou à vos proches.
- Les actes médicaux et infirmiers ne peuvent pas être réalisés contre votre volonté ; vous pouvez à tout moment demander les informations complémentaires qui vous paraissent nécessaires avant d'accepter les actes diagnostiques ou thérapeutiques qui vous sont proposés.
- Vous êtes libre de quitter l'établissement quand vous le souhaitez ; nous veillerons néanmoins à vous informer de façon précise sur les conséquences possibles de l'interruption de votre prise en charge hospitalière et nous vous donnerons des conseils utiles pour les éviter.
- Le patient majeur protégé doit aussi consentir à l'acte médical quel que soit le régime de protection dont il bénéficie.

● INSTAURER ET ENTRETENIR DES RELATIONS DE CONFIANCE

- Vous pouvez faire part des difficultés rencontrées lors de votre séjour au Cadre de santé du service, au médecin chef de service, ainsi qu'au directeur chargé de la clientèle qui pourra vous mettre en relation avec un représentant des usagers. Nous vous recommandons de ne pas tarder à faire part de vos difficultés éventuelles afin que nous puissions agir utilement pour rendre votre séjour plus agréable.
- Un questionnaire de sortie vous est remis dès votre arrivée dans nos établissements. Nous vous remercions de le remplir et de le retourner au Service de la Clientèle ou au Bureau des Admissions au moment de votre sortie. Vos réponses seront prises en compte par les responsables de la démarche Qualité. Ils sont chargés d'identifier les causes d'insatisfaction de notre clientèle et de développer la capacité de nos établissements à satisfaire les besoins et les attentes de nos patients.
- Vous pouvez aussi à tout moment faire part par écrit de votre point de vue, positif ou négatif, sur les prestations dont vous avez bénéficié, le fonctionnement de nos services, le comportement de nos personnels. En cas de réclamation une enquête sera réalisée et une réponse circonstanciée vous sera adressée dans les meilleurs délais.



NOS ENGAGEMENTS :

LE RESPECT DE VOS DROITS

● VOS DROITS : DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

La désignation d'une personne de confiance est une possibilité offerte par la loi à tout patient. La personne de confiance que vous allez désigner peut être toute personne de votre choix, avec ou sans lien de parenté avec vous, et en qui vous avez toute confiance pour faire connaître, le cas échéant, vos volontés et vos préférences aux soignants et tout particulièrement aux médecins.

Elle devra avoir accepté cette désignation. Seule une personne majeure et non placée sous un régime de protection (curatelle ou tutelle) peut être désignée comme personne de confiance. En l'absence de désignation d'une personne de confiance, ce sont la ou les personne(s) habituellement rencontrée(s) par l'équipe soignante lors de vos soins qui seront éventuellement sollicitées dans ces mêmes circonstances. Un formulaire type est à disposition dans ce livret ou disponible sur demande auprès de l'équipe soignante. Cette personne de confiance se distingue de la personne à prévenir en cas d'aggravation ou de nécessité ; toutefois vous pouvez désigner la même personne pour remplir ces deux rôles. Vous ne pouvez désigner qu'une personne de confiance mais vous pouvez indiquer plusieurs personnes à prévenir.

● PATIENTS MINEURS ET MAJEURS SOUS MESURE DE PROTECTION JUDICIAIRE (TUTELLE/CURATELLE)

Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir sont délivrés à leurs représentants légaux.

Chaque fois que cela est possible, le médecin en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informera l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fera participer dans la mesure du possible à la prise de décisions le concernant. Son consentement doit être systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale risque d'entraîner de graves conséquences pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivrera les soins indispensables. Une autorisation d'opérer signée et accompagnée d'une pièce d'identité sera demandée.

● INFORMATIQUE ET LIBERTÉ – UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Vos renseignements administratifs et médicaux, conformément aux bonnes pratiques et aux usages actuels, font l'objet d'un traitement informatique. Ces traitements sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur relative aux données de santé à caractère personnel. Votre dossier médical papier et informatisé est conservé par le Centre hospitalier où vous êtes hospitalisé dans les conditions qui en garantissent la confidentialité et le respect du secret médical.

Au cours de votre prise en charge, vos données administratives et médicales sont susceptibles d'être partagées entre plusieurs professionnels de santé qui concourent à votre prise en charge. La notion d'équipe médicale soignante est encadrée réglementairement et elle peut désormais comporter des professionnels de santé d'un autre établissement de santé du groupement hospitalier de territoire si vous êtes amené à être pris en charge dans cet établissement ou si une demande d'expertise auprès d'un confrère a lieu. Au cours de votre prise en charge, pour bénéficier d'expertises extérieures et pour assurer correctement la continuité et la permanence des soins dans les délais habituels, les équipes médicales concourant à votre prise en charge sont susceptibles de recourir à la télémédecine en faisant appel à un confrère qui n'est pas situé dans les locaux du Centre hospitalier. Vos analyses (imagerie, biologie, EEG, ECG, tracés de polysomnographies) sont susceptibles d'être adressées à un confrère médecin via un procédé de télémédecine sécurisé, garantissant la confidentialité et encadré par la loi. Les experts médecins consultés sont inscrits à l'Ordre des Médecins et répondent à toutes les obligations professionnelles, éthiques et déontologiques leur incombant.

En étant hospitalisé dans nos établissements, vous consentez tacitement à l'informatisation de vos données, à leur partage au sein de l'équipe soignante concourant à votre prise en charge (dont la définition peut-être territoriale) et/ou avec un confrère médical dans le cadre de la télémédecine. Ces pratiques sont strictement encadrées. En cas d'opposition de votre part, merci d'en faire part à l'équipe médicale et soignante qui vous prend en charge et qui le tracera dans votre dossier médical.



(c) David Entibi

● VOS DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant l'hypothèse où elle ne serait plus, à ce moment là, en capacité d'exprimer sa volonté. Elles sont sans limites de validité mais révisables et révoquables à tout moment et se présentent sous forme d'un document écrit et authentifiable. Il sera bientôt possible de les rédiger sur un document national dont le modèle est en cours de réalisation. Vous pouvez télécharger un modèle sur le site www.sfap.org (onglet « documentation »). Un formulaire type est également disponible auprès de l'équipe soignante.

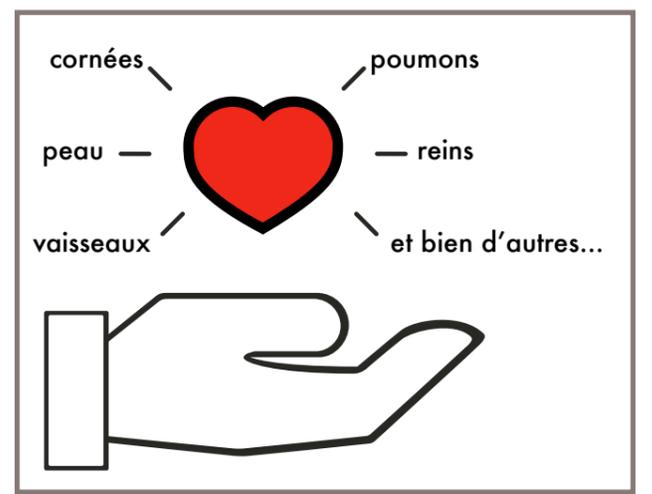
La personne de confiance nommée sera sollicitée pour exprimer la volonté du patient s'il ne peut plus s'exprimer. Lorsque les directives anticipées existent, elles sont contraignantes et s'imposent au médecin sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation. Il convient d'appliquer les orientations exprimées et écrites par le patient compte tenu de la situation et de l'évolution éventuelle des connaissances médicales. Les directives anticipées doivent être facilement accessibles : lors de l'admission dans l'établissement, il convient de signaler l'existence de directives anticipées et indiquer les coordonnées des personnes auxquelles le patient les a confiées.

● LE DON D'ORGANE : UN DON POUR UNE VIE

Faire don de ses organes ou de certains tissus après le décès est un acte de générosité qui permet de greffer des malades et d'améliorer considérablement leur qualité de vie. Malheureusement, cette activité reste insuffisante pour pouvoir en faire bénéficier tous les patients en attente de greffe. Les dons d'organes et de tissus en vue de greffe sont une mission de santé publique. Elle est strictement encadrée par la Loi de Bioéthique de 2004. Le Centre hospitalier d'Auxerre est un établissement autorisé par l'Agence régionale de santé à effectuer des prélèvements d'organes et de tissus (dont les cornées). Il dispose de moyens spécifiques et utilise des procédures coordonnées et sécurisées, en lien avec l'Agence de la Biomédecine. Cette activité est mise en oeuvre par une « Coordination » dont le rôle consiste à promouvoir et organiser les prélèvements d'organes et de tissus dans le souci du respect du Donneur, de ses proches et de l'application scrupuleuse de normes éthiques, légales et techniques. Chacun est libre de se déterminer face au don d'organes, l'essentiel est de faire part de ce choix à ses proches afin qu'ils puissent rapporter votre témoignage en cas de décès.

Retrouvez plus d'informations sur les sites : www.dondorganes.fr et www.ledonlagreffeetmoi.com

La coordination hospitalière des dons d'organes du Centre hospitalier d'Auxerre (Dr SERRE, Mmes ARGELES, PATE et VANNIER) est à votre écoute au 03 86 48 48 45.



NOS CHARTES / NOTRE ÉTHIQUE

● DES CHARTES

Les chartes sont accessibles sur notre site internet et sont disponibles dans nos panneaux d'affichage à destination des usagers.

Elles sont disponibles en plusieurs langues et en braille sur le site internet : www.sante.gouv.fr.

Elles peuvent être également obtenues gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil.

LE PRINCIPE DES CHARTES

Garantir vos droits

Des chartes garantissent vos droits. Les établissements du GHT en appliquent les principes :

- la charte de la personne hospitalisée,
- la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante,
- la charte de l'enfant hospitalisé,
- la déclaration des droits des personnes handicapées.

Promouvoir la bientraitance

Nos hôpitaux cherchent à promouvoir le bien-être et la satisfaction des patients par une démarche visant à :

- respecter la confidentialité tout au long de la prise en charge,
- respecter l'autonomie, la dignité et être à l'écoute du patient,
- informer le patient lors de toutes les étapes de son séjour,
- apporter le soutien nécessaire à votre entourage.

A Auxerre et Tonnerre : Des chartes de bientraitance ont été rédigées. Elles reposent sur un questionnaire tant collectif qu'individuel de la part de ses acteurs : une responsabilité partagée entre les professionnels, l'institution et les usagers.

INFORMATION ET CONSEIL JURIDIQUE

Droits des malades info est une ligne anonyme et gratuite d'information et de conseil juridique. Sa mission est d'apporter écoute, information et soutien à toute personne ayant des questions relatives aux droits des malades, quelles que soient sa pathologie ou sa situation médicale.

Droits des malades info

N° Azur 0810 515 151 (coût d'un appel local)

Ligne directe 0811 555 885

lundi et vendredi de 14h à 18h • mardi de 14h à 20h
mercredi et jeudi de 16h à 20h

● L'ÉTHIQUE AU SEIN DE NOS ÉTABLISSEMENTS

Animée par un esprit d'humanité, la réflexion éthique est portée par l'établissement grâce à la formation du personnel et l'existence d'un Comité Éthique. Ce dernier a vocation à :



- faciliter et aider les professionnels quand se posent des questions sur le bien agir à l'occasion de l'exercice de leur activité, face à des situations complexes où des conflits de valeur sont en jeu,
- donner un avis sur un problème éthique posé par le fonctionnement de l'institution,
- communiquer sur des thématiques et sensibiliser les professionnels de santé.

Un Comité de réflexion éthique est présent dans deux établissements du GHT, à Auxerre et Clamecy.

La saisine du Comité Éthique (au CH Auxerre) est ouverte :

- aux patients,
- à leur famille et référents,
- aux personnels médicaux et non médicaux de l'établissement,
- aux médecins extérieurs concernés par des patients hospitalisés ou résidents,
- aux consultants, médecins ou personnels soignants extérieurs concernés par des problématiques générales liées à l'hôpital.



VOS RÉCLAMATIONS

La liste des médiateurs « médecins et non médecins » est disponible pour chaque établissement sur notre site internet.

Nous vous recommandons de ne pas tarder à faire part de vos difficultés éventuelles afin que nous puissions agir utilement pour rendre votre séjour plus agréable. Vous pouvez à tout moment, pendant votre séjour ou après votre sortie, faire part de votre insatisfaction (perte d'effets personnels, prestations hôtelières, fonctionnement du service ou déroulement de votre prise en charge, comportement de nos personnels...).

Il est souhaitable, dans un premier temps, d'exprimer oralement votre mécontentement au cadre de santé du service ou au médecin chef de service. Vous pouvez également vous exprimer par courrier adressé à la direction de l'établissement concerné. Toutes vos plaintes ou réclamations, orales ou écrites, sont prises en compte par l'établissement.

Suite à votre réclamation, une enquête pourra être diligentée pour retracer votre parcours et pour vous apporter des éléments d'explications. Parallèlement, vous avez la possibilité de demander une médiation (médicale ou non) et de rencontrer les représentants des usagers. La Commission Des Usagers est systématiquement informée de votre réclamation et des suites qui y sont apportées. Les représentants des usagers peuvent vous proposer de les rencontrer.

Vous serez systématiquement informé par écrit des suites apportées à votre réclamation et vous recevrez aussi, le cas échéant, le rapport du médiateur chargé d'instruire votre réclamation et l'avis rendu par la CDU.



À l'inverse, n'oubliez pas que vos remerciements mérités nous encouragent à rechercher les moyens de satisfaire toujours mieux vos attentes.



● QU'EST-CE QUE LA COMMISSION DES USAGERS - CDU ?

C'est une instance de dialogue entre les représentants des usagers et les professionnels de santé, destinée à favoriser la compréhension et la résolution des problèmes rencontrés par les usagers grâce à l'intervention de professionnels de santé agissant en qualité de médiateurs et de représentants des usagers. Elle se réunit au moins une fois par trimestre. La Commission Des Usagers participe également à l'élaboration de la politique qualité. Elle suit les plaintes, les réclamations et l'évolution de la satisfaction des patients.

● VOS REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Les représentants des usagers sont des bénévoles d'associations de patients, d'usagers, de consommateurs ou familiales agréées. Ils veillent au respect des droits des usagers dans les établissements de santé et sont largement associés à l'organisation et à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge. Ils siègent dans différentes instances afin de porter la parole des usagers, de défendre leurs intérêts et de contribuer à la définition des besoins, des attentes, des orientations ou évolutions souhaitables. Ils peuvent vous accompagner dans vos démarches.

Leurs coordonnées vous seront communiquées par l'établissement dans lequel vous êtes pris en charge.

CH AUXERRE

Standard : 03 86 48 48 48

M. Lionel MESNARD (VMEH) - Mme Marie-Claire WEINBRENNER (Association des Diabétiques de l'Yonne) - M. Pascal MERCIER (JALMALV) - Mme Yolande THIERRY (VMEH)

CH AVALLON

Standard : 03 86 34 66 00

Mme Annie ROYER (France Alzheimer 89) - Mme Gislaine OUDIN (Génération Mouvement Yonne) - M. Bernard NOLOT (VMEH) - Mme Fanny LESTIENNE (JALMALV)

CH CLAMECY

Standard : 03 86 27 60 00

Mme Danièle CARRET (UDAF 58) - M. Alain GUERAUT (France Alzheimer 58) - M. Gérard HAUFF (CNAO Bourgogne) - Mme Claudine LINDEMANN (CDHMP)

CH TONNERROIS

Standard : 03 86 54 33 00

Mme Anne-Marie RIFLER (UDAF) - Mme Madeleine POITOUT (Association des Diabétiques de l'Yonne) - Mme Brigitte INEICHEN (VMEH) - M. Daniel VANNEREAU (VMEH)

LES ÉVALUATIONS

● DE NOS ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

PAR LA HAS

 Nos établissements, comme tous les établissements hospitaliers, publics et privés, font l'objet tous les quatre ans d'une évaluation à l'aide d'indicateurs, de critères et de référentiels portant sur les procédures, les bonnes pratiques et les résultats des différents services et activités de l'établissement. Cette évaluation est assurée par la HAS, Haute Autorité de Santé, qui rédige un rapport de certification dont le compte rendu est accessible sur son site internet www.has-sante.fr.

PAR LEURS USAGERS

 Votre opinion sur la prise en charge dont vous venez de bénéficier nous est utile pour mesurer votre niveau de satisfaction par rapport à vos attentes et soutenir notre démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil et des soins. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire qui vous a été remis et de le remettre sous enveloppe cachetée dans la boîte aux lettres du service ou à un agent du bureau des admissions.

SCOPE SANTÉ

 Vous trouverez sur ce site (www.scope-sante.fr) des informations publiques sur la qualité et la sécurité des soins des hôpitaux et cliniques, les derniers résultats des indicateurs nationaux en hygiène et qualité des soins de chaque établissement ainsi que des données de comparaison régionale. Il existe 5 niveaux de classement : A, B, C, D ou E (du positif au négatif).



● DE NOS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'évaluation externe des activités et de la qualité des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux a été introduite par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les résultats de l'évaluation externe conditionnent le renouvellement de l'autorisation d'exercice pour quinze ans par les Autorités de Tutelles que sont l'ARS et le Conseil Départemental. L'évaluation externe porte sur quatre axes regroupant douze thématiques :

- management de l'établissement : projet d'établissement, suivi de l'évaluation interne, ressources humaines, ouverture de l'établissement,
- droits des usagers et politique de bientraitance : droits des usagers, expression des usagers, bientraitance,
- prise en charge de l'usager : attentes de la personne et projet personnalisé, cohérence et continuité des actions et interventions, applications des bonnes pratiques de soins,
- qualité et risques : démarche qualité, prévention des risques.



LA POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Parce que la qualité de la prise en charge est la priorité dans nos établissements, des équipes pluridisciplinaires sont au service de la qualité et de la sécurité des soins.

● LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Une lutte permanente coordonnée par les CLIN

Qu'est-ce qu'une infection nosocomiale ?

Une infection est dite nosocomiale si elle survient au cours ou au décours d'une hospitalisation et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge (CTINILS - mai 2007)

Qu'est-ce que le CLIN ?

Dans chaque établissement hospitalier, un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN), composé de professionnels particulièrement impliqués dans la lutte contre les infections nosocomiales, établit un programme annuel d'actions à mener (surveillance et prévention) et rédige un bilan de ses activités.

Et l'EOHH (Équipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière) ?

Composée d'un praticien hospitalier et d'une infirmière diplômés en hygiène hospitalière :

- elle veille à la mise en oeuvre et à l'évaluation du programme d'actions établi par le CLIN,
- elle élabore, met en place et évalue les bonnes pratiques de prévention des Infections Nosocomiales,
- elle forme et informe les professionnels, les patients et les usagers sur le risque infectieux nosocomial.

L'équipe opérationnelle d'hygiène anime également un réseau de référents en hygiène hospitalière présents dans les différents services. Ils constituent un groupe de paramédicaux motivés, permettant de faciliter la mise en oeuvre opérationnelle du programme.

Lors de votre hospitalisation, vous pourrez constater l'application des règles d'hygiène de base. Des mesures plus spécifiques (lavage des mains, port de masque, tenue de protection, fleurs interdites...) peuvent être nécessaires dans le cadre de la prévention de la transmission d'agents infectieux au patient lui-même ou aux autres patients. Ces précautions peuvent vous concerner, vous, ou votre entourage.



● LE CLAN : COMITE DE LIAISON ALIMENTATION ET NUTRITION

Le service de Diététique et le CLAN (Comité de Liaison Alimentation et Nutrition) développent une activité de prévention et de prise en charge des troubles nutritionnels (obésité, dénutrition,...). Sa mission : encadrer la politique d'amélioration de la prise en charge de l'alimentation et la nutrition au sein de l'hôpital.

● LES VIGILANCES POUR LA SECURITE DES PATIENTS

Dans le cadre de la sécurité des patients, des référents sont chargés de coordonner la gestion des effets indésirables pouvant survenir lors des thérapeutiques :

- hémovigilance pour les produits sanguins,
- matériovigilance pour les dispositifs médicaux,
- pharmacovigilance pour les médicaments,
- biovigilance pour les tissus et les organes,
- réactovigilance pour les défaillances de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro,
- infectiovigilance pour la lutte contre les infections nosocomiales,
- identitovigilance pour éviter les erreurs d'identification.

● LE CSTH : COMITÉ DE SÉCURITÉ TRANSFUSIONNELLE ET D'HÉMOVIGILANCE

Votre hospitalisation peut éventuellement entraîner une transfusion sanguine. Cet acte est réalisé dans le respect des règles et des procédures d'hémovigilance prévues par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (CSTH). Un CSTH existe dans nos établissements. Ce comité a pour mission de contribuer par ses études et ses propositions à l'amélioration de la sécurité des patients qui sont transfusés dans nos établissements. Il est saisi de toute question portant sur les circuits de transmission des informations, en vue d'améliorer l'efficacité de l'hémovigilance.

● LE COMEDIMS

Le Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS) est une sous-commission de la Commission médicale d'établissement (CME). Il est composé de médecins, pharmaciens, sages-femmes, infirmières et de membres de la direction. Conformément à la réglementation, le COMEDIMS participe à la définition de la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles à l'intérieur de l'établissement. Il définit la liste des médicaments et des dispositifs médicaux stériles dont l'utilisation est recommandée dans l'établissement. Par ses avis, il participe à l'élaboration des recommandations en matière de prescription et de bon usage des médicaments et des dispositifs médicaux stériles et de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse c'est-à-dire les événements indésirables liés à l'utilisation des médicaments pour les patients.

Duverne FUNÉRAIRE

Sarl P.F. du Coulangeois



POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE

- Transports toutes distances
- **Chambres funéraires**
- Organisation complète d'obsèques et de crémations
- **Caveaux • Monuments**
- Contrats obsèques

EN CAS D'URGENCE
06 62 63 55 60

24h/24
7j/7

AUXERRE 3 bd de Verdun (face entrée Hôpital)

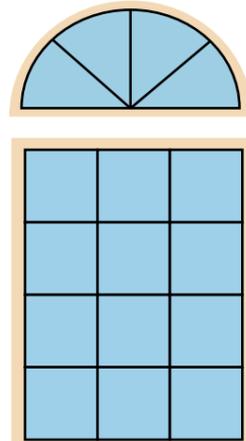
03 86 46 21 21

Agrément 09.89.110

ESCOLIVES-STE-CAMILLE ZA (face RN6)

03 86 53 67 67

Agrément 09.89.109 • ORIAS 07.024.373



MGC

MGC ALU POSE

MENUISERIE - PVC - BOIS - ALU
TOUTES FERMETURES

7 RUE RANTHEAUME • 89000 AUXERRE

TÉL. : 03 86 51 70 66

FAX : 03 86 52 13 88

MOBILE : 06 80 22 32 54

Frais d'installation gratuits jusqu'au 30 juin 2018



Activ zen

pour être autonome, mais jamais seul

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.



Activ mobil

pour profiter de sa liberté en toute sécurité

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.



Activ dialog

Toujours en sécurité, la convivialité en plus.

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !

tarif à partir de 8,95 € TTC/mois selon plafonds de ressources et aides financières publiques



30 ans d'expérience
au service de la protection des séniors
présence verte
libres d'être actifs

Plus d'information auprès de votre conseiller local Présence Verte Bourgogne

N° 1 de la téléassistance aux séniors

Abonnement mensuel éligible à la déduction d'impôt OU au crédit d'impôt selon législation en vigueur.

Retrouvez toutes nos offres sur
www.presencevertebourgogne.fr

N°Cristal 09 69 39 38 38
APPEL NON SURTAXÉ

Real. graphi-zen.com

NOS PARTENAIRES

POUR VOUS AIDER, VOUS SOUTENIR DANS CERTAINES SITUATIONS

MALADIE D'ALZHEIMER : AIDE AUX MALADES ET À LEURS PROCHES

MAISON POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAIA)

Rue de l'Étang Saint Vigile • 89000 AUXERRE
03 86 72 85 00 - Courriel : maia89@cg89.fr

ÉCOUTE ET SOUTIEN DES PERSONNES ATTEINTES D'UN CANCER ET DE LEURS PROCHES

CANCER INFOSERVICE : 0810 810 821 (prix appel local) LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité de l'Yonne • 11 rue Marie Noël • 89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 51 56 61

Email : cd89@ligue-cancer.asso.fr

PERMANENCE du lundi au vendredi de 14h à 18h

Une psychologue est à la disposition des malades et de leurs proches en difficulté psychologique.

ACCOMPAGNEMENTS DES MALADES ET DE LEURS PROCHES

Les bénévoles de l'association JALMALV sont en mesure, eu égard à la formation qu'ils reçoivent, d'accompagner tout patient, particulièrement ceux qui sont atteints d'une maladie grave, dès l'annonce de la maladie. Cet accompagnement peut se poursuivre jusqu'à la fin de la vie du patient et concerner les proches du patient pendant leur période de deuil.

Contact : 03 86 48 48 38 - Email : jalmalv.auxerre@yahoo.fr



L'ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET EN ADDICTOLOGIE (ANPAA) DANS L'YONNE GÈRE :

- Un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (Csapa) principal situé à Auxerre. Ce centre accueille, évalue, oriente et accompagne toutes personnes (mineures ou majeures), ayant une consommation à risque ou un usage nocif ou une dépendance à l'alcool, au tabac et/ou autres addictions associées avec ou sans substances (drogues, jeux, internet...). Il accompagne également l'entourage de ces personnes en individuel, en couple ou en famille. Il propose une prise en compte de la personne dans sa globalité par une équipe pluridisciplinaire et assume des sevrages ambulatoires et leur accompagnement.

- Un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (Caarud) situé également à Auxerre et mobile le mardi après-midi, jeudi et vendredi après-midi.

- Un service prévention et formation.

Confidentiel, anonymat possible, consultations gratuites sur rendez-vous. Contact : 03 86 51 46 99

SOUTIEN AUX PERSONNES VIVANT AVEC UNE PERSONNE PSYCHIQUEMENT MALADE.

La délégation départementale de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux et de leurs Associations (UNAFAM) peut être jointe au 03 86 75 13 75 - M. & Mme BELL PAUME

VISITE AUX MALADES HOSPITALISÉS

Des visiteurs ou visiteuses membres des VMEH sont autorisés à rendre visite aux malades hospitalisés. Ces personnes sont des bénévoles d'une association apolitique et non confessionnelle dont le but est d'apporter une présence réconfortante aux malades hospitalisés. Elles sont identifiées par un badge dont le port est obligatoire.

Contact : Mme Mireille CALISTI
La Cachemaille • Les Solas
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
Tél./Fax : 03 86 87 17 24
vmeh89@orange.fr



ASSISTANCE AUX VICTIMES DE VIOLENCES

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale (ADAVIRS) assure une permanence au Centre hospitalier d'Auxerre. Elle est destinée aux victimes admises au CHA ou amenées à le fréquenter à la suite d'une infraction pénale ou d'un accident. Les victimes peuvent trouver, auprès des bénévoles agréés qui assurent ces consultations gratuites, accueil, écoute et soutien moral, mais aussi informations et conseils juridiques, aide et assistance pour l'accès au droit, médiation.

ADAVIRS

PALAIS DE JUSTICE - BP 39 • 89010 AUXERRE CEDEX

Tél. : 03 86 51 66 14 • Fax : 03 86 52 09 18

Email : adavirs89@wanadoo.fr

ÉCOUTE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Association des Paralysés de France (APF) a créé APF Écoute Infos, un service d'aide à la personne, capable de répondre aux demandes des personnes en situation de handicap ou de leurs proches, qu'ils soient atteints de sclérose en plaque (SEP), blessés médullaires ou souffrant d'une infirmité motrice cérébrale. Des numéros verts - appels anonymes et gratuits - sont disponibles du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

APF • 13 rue de Madrid - 89470 MONÉTEAU

Tél. : 03 86 46 32 15 - SESVAD Services Spécialisés pour une Vie Autonome à Domicile • Tél. : 03 86 46 32 90

TAB'AGIR

Tab'agir est une association de professionnels de santé, complémentaires et compétents en tabacologie, prête à vous aider et vous soutenir dans votre démarche de lutte contre la dépendance au tabac.

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 17h à 18h.

Centre d'Examens de Santé :

23 rue du Clos - AUXERRE

Email : tab.agir@club-internet.fr

CONTACTEZ-NOUS VITE AU 0 810 007 016



Toutes Distances 24h/24 . 7j/7

AMBULANCES
AUXERROISES



AMBULANCES USL • TAXIS



03 86 51 48 48

www.ambulances-auxerroises.com

55 rue du Moulin du Président - 89000 Auxerre